

July 1946, revealed the plan of the whole campaign, which aims at frustrating the Greek Government's efforts to restore peace and security. He wrote as follows:

"This trend, which is being perceptibly amplified, aims at three objectives: (a) to prepare the groundwork for a coup, internally engineered, for the incorporation of Macedonia in the Yugoslav Confederation. The long-cherished dreams of Yugoslavia and Bulgaria in the Aegean Sea would thus be realized. This plan is unlikely to have any chance of success so long as the Greek Government remains the authoritative body and so long as British troops remain in Greece; (b) to produce a sufficient state of chaos within Greece so that British and world public opinion would demand the withdrawal of British troops; (c) to produce the temporary postponement of the plebiscite in order to strengthen the Left.

"It would appear that the armed forces of the EAM, disbanded under the Varkiza agreement, are being reorganized. Various reports show that there are officers wearing the EAM insignia at the head of armed bands in the North.

"The Government is alarmed at the line of Leftist strongholds running from the Yugoslav border as far as the sea, on the West.

"The geographical features of the Greco-Yugoslav frontier make it easy to smuggle arms from Yugoslavia. The Greek Government has seized considerable quantities of arms found in Leftist hands."

"There is at present a Macedonian movement in Northern Greece which has the support both of the Greek Communists and of the Macedonians born in Greece; Kutzo Vlachs have also joined it recently. This movement has ample funds. It gets propaganda support from Skoplje, Belgrade, Tirana and Sofia. If the British armies are withdrawn from Eastern Macedonia, it is doubtful whether the Greek Government could prevent a Leftist coup in this region."

The PRESIDENT: I want to ask the Greek representative whether it would be agreeable to him to adjourn, or whether he prefers to finish his speech now.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): I willingly agree to continue my speech this afternoon.

*The meeting rose at 1.10 p.m.*

## SIXTY-SECOND MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Thursday, 5 September 1946, at 2.45 p.m.*

*President: Mr. O. LANGE (Poland).*

*Present: The representatives of the following countries: Australia, Brazil, China, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Poland, Union of*

26 juillet 1946, révèle le plan de toute cette campagne tendant à bouleverser les efforts du Gouvernement hellénique pour restaurer la paix et la sécurité. Il écrit ceci:

"Cet état de choses, qui tend à s'amplifier, a trois objectifs principaux: a) Préparation, à l'intérieur du pays, d'un coup de force pour l'incorporation de la Macédoine à la Confédération yougoslave. Ainsi les vieux rêves de la Yougoslavie et de la Bulgarie sur la Mer Egée seraient réalisés. Cependant, ce projet n'a pas de chance de succès tant qu'un Gouvernement hellénique exerce le pouvoir et que les troupes britanniques se trouvent en Grèce; b) Création en Grèce, d'un chaos tel que l'opinion publique britannique et mondiale demande le retrait des troupes britanniques en Grèce; c) Ajournement temporaire du plébiscite pour renforcer la gauche.

"Il paraîtrait que les forces armées de l'EAM, dissoutes lors du traité de Varkiza, sont réorganisées. D'après plusieurs informations, des officiers portant les insignes de l'EAM sont, dans le nord, à la tête de bandes armées.

"Le Gouvernement est préoccupé par les points d'attaque et de résistance des gauches, depuis la frontière yougoslave jusqu'à la mer, à l'Ouest.

"La frontière gréco-yougoslave est propice à la contrebande d'armes venant de Yougoslavie. Le Gouvernement hellénique a saisi d'importantes quantités d'armes entre les mains des gauches.

"Il existe actuellement un mouvement macédonien en Grèce du nord, qui a l'appui aussi bien des communistes hellènes que des Macédoniens nés en Grèce, auxquels viennent se joindre quelques Koutzovalaques. Cette organisation est fort bien approvisionnée en fonds. Elle reçoit l'appui de Skoplje, Belgrade, Tirana et Sofia pour sa propagande. Si les armées britanniques sont retirées de la Macédoine orientale, il est douteux que le Gouvernement hellénique puisse prévenir un coup de main de la gauche dans cette région."

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je désirerais demander au représentant de la Grèce s'il accepte que nous levions la séance ou s'il préfère terminer son discours maintenant.

M. DENDRAMIS (représentant de la Grèce): J'accepte volontiers de poursuivre mon discours cet après-midi.

*La séance est levée à 13 h. 10.*

## SOIXANTE-DEUXIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le jeudi 5 septembre 1946, à 14 h. 45.*

*Président: M. O. LANGE (Pologne).*

*Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Brésil, Chine, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Union des Républiques*

Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

#### 40. Discussion of the Ukrainian complaint against Greece (continued)

The PRESIDENT: We continue our discussion of item 2 on the agenda, and I would like the representatives of the Ukrainian Soviet Socialist Republic and of Greece to take their places at the table.

(*Mr. Manuilsky, representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, and Mr. Dendramis, representative of Greece, took their seats at the Council table.*)

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): As regards the so-called oppression of the Albanian Moslems of Chamuria, these people, before the occupation, were living in complete freedom and enjoyed the same rights as other Greeks; being exempt from the exchange of populations on account of their origin, the Chams have always maintained a hostile attitude towards the Greeks.

During the Italian occupation of Greece, the Albanians of Chamuria committed countless outrages; they indulged in looting and massacring and perpetrated deeds of violence of all sorts against the Christians. At the end, they hoisted the Albanian flag.

With the help of the Italians and the Germans they set fire to the villages of Paramythia and Ighumenitza, and slaughtered the inhabitants. Mr. Hans Bickel, the envoy of the International Red Cross, who travelled through these localities to distribute food reported to Geneva as follows on 20 October 1943:

"In this region there are sixty thousand Christians and twenty thousand Moslem-Albanian Chams. Before the occupation, these people lived on tolerably good terms. But during the occupation, Italian propaganda was busy sowing discord between them.

"For this purpose they armed the Chams who began to attack the Christian population. Old vendettas were fanned by the Italians with the result that the Chams now no longer spared either life or the property of the Christians. Since the arrival of the Germans, the Chams have been wreaking destruction upon the Christians; some of the leading Chams have succeeded in bringing the Christian population into disrepute with the Germans. A large part of the township of Ighumenitza was destroyed during the Greek-Italian war. The whole of the Christian population of Ighumenitza has left the town for fear of the Chams. The Christian inhabitants of the villages of mixed population in the Ighumenitza area have shut themselves up in their houses, not daring to go out because the armed Chams kill them without provocation. These Christians are in dire need and in danger of dying of starvation before the winter.

"Between Ighumenitza and Pargha lies the village of Marghariti, the centre of the Cham

socialistes soviétiques, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

#### 40. Discussion de la plainte de l'Ukraine contre la Grèce (suite)

Le PRÉSIDENT: (*traduit de l'anglais*) Nous reprenons la discussion du point 2 de l'ordre du jour et j'invite les représentants de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de la Grèce à prendre place à la table du Conseil.

(*M. Manuilsky, représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine et M. Dendramis, représentant de la Grèce, prennent place à la table du Conseil.*)

M. DENDRAMIS (Grèce): En ce qui concerne la prétendue oppression des Musulmans albanais de la Tchamouria, ceux-ci vivaient, avant l'occupation, en toute liberté, jouissant des mêmes droits que les autres Hellènes; exemptés de l'échange des populations à cause de leur origine, les Tchames ont toujours observé une attitude hostile envers les Hellènes.

Lors de l'occupation italienne en Grèce, les Albanais de la Tchamouria se livrèrent à d'innombrables excès, à des pillages, des massacres et des violences de toute sorte, contre les Chrétiens. A la fin, ils hissèrent le drapeau albanais.

Avec l'aide des Italiens et des Allemands, ils incendièrent les villages de Paramythia et d'Ighoumenitza et en massacrèrent les habitants. Voici ce que rapporta à Genève, le 20 octobre 1943, le délégué de la Croix-Rouge internationale, M. Hans Bickel, qui avait fait une tournée sur les lieux pour distribuer des aliments:

"Dans cette région, il y a soixante mille Chrétiens et vingt mille albanos-musulmans Tchames qui, avant l'occupation, vivaient plutôt en bons termes. Mais, depuis l'occupation, la propagande italienne a travaillé activement à provoquer la discorde entre eux.

"A cette fin, ils ont armé les Tchames qui commencèrent à attaquer l'élément chrétien. De vieilles haines furent attisées par les Italiens, de sorte que les Tchames n'épargnent plus ni la vie ni les biens des Chrétiens. Après l'installation des Allemands, les Tchames continuent leur œuvre de destruction aux dépens des Chrétiens; certains notables tchames ont réussi à diffamer l'élément chrétien auprès des Allemands. Une grande partie du bourg d'Ighoumenitza a été détruite pendant la guerre gréco-italienne. Toute la population chrétienne d'Ighoumenitza a abandonné la ville par crainte des Tchames. Les habitants chrétiens des villages mixtes de la région d'Ighoumenitza restent enfermés dans leurs maisons, n'osant pas sortir parce que des Tchames armés les tuent sans raison. Ces Chrétiens sont privés de tout et risquent de mourir de faim avant l'hiver.

"Entre Ighoumenitza et Pargha, se trouve le village de Marghariti qui est le centre des

community. In this village most of the cattle stolen from the Christians is concentrated.

"The population of Paramythia is mixed, so that the Christians live under a reign of terror. The Chams oppress the Christians in various ways and denounce them to the Germans so as to achieve their complete extermination. Forty-nine notables from Paramythia and eleven from the surrounding villages were put to death three days before our arrival.

"We proposed that the Chams should be disarmed so that peace might be restored in the district and the harvest reaped."

Such are the anti-fascists of Chamuria who have taken refuge in Albania.

It is forgotten, however, that a large number of refugees from neighbouring countries, terrorized by the way in which so-called "democratic" principles are applied in their country come to our soil for asylum. It is also forgotten that the neighbouring territories have become bases for attack and centres of organized operations against us. Armed bands freely cross our frontiers to operate against the Greek authorities. Our army is not big enough to guard our frontiers. In the Greek frontier provinces large bands are now operating in which Greek anarchists co-operate with Bulgarian separatists in exterminating patriotic Greeks who are driven from their houses and their work to seek safety in towns.

The representative of the Ukraine has tried to give the impression that the resistance movement in Greece was represented only by the EAM. Once again we must recall here what the word resistance means in Greece. For the large majority it is the movement which, from the very first, instinctively rallied all the classes of the Greek community against the invaders. In Greece, resistance was general and anonymous. It was a solid core on which the enemy had no hold and within which heroic acts of personal sacrifice took place.

Resistance in Greek communist terminology means the monopolization of the movement by groups of EAM partisans who formed an army with the help of which the Greek Communist party endeavoured to usurp power in order to impose a tyrannical regime on the country.

It should be pointed out that while in certain countries the Germans succeeded in forming foreign combat groups consisting of persons who were more or less volunteers, not a single Greek took service under the swastika in the so-called "defence of Europe". What is more, no country was more disinclined than Greece to recruit workers for Germany.

The representative of the Ukraine has made an unwarranted charge against Greek magistrates on the strength of attacks by Mr. Solley,

Tchames. Dans ce village, se trouve concentrée la plus grande partie des bestiaux arrachés aux Chrétiens.

"La population de Paramythia est mixte; ainsi, l'élément chrétien vit sous la terreur. Les Tchames oppriment les Chrétiens de différentes manières et les diffament auprès des Allemands afin d'arriver à leur entière extermination. Quarante-neuf notables de Paramythia et onze notables des villages environnants ont été exécutés trois jours avant notre arrivée dans cette ville.

"Nous avons proposé le désarmement des Tchames pour que le pays revienne au calme et pour que la récolte des produits devienne possible."

Tels sont les antifascistes de la Tchamouria qui se sont réfugiés en Albanie.

On oublie cependant que, des pays limitrophes, un nombre considérable de réfugiés terrorisés par la manière dont sont appliqués les principes "démocratiques" dans leur pays, se réfugient sur notre territoire. On oublie aussi que les territoires limitrophes sont devenus des bases d'attaque et le refuge pour l'organisation d'opérations dirigées contre nous. Des bandes armées passent librement nos frontières pour opérer contre les autorités helléniques. Nous n'avons pas une armée suffisante pour garder nos frontières. Dans les provinces frontalières de la Grèce de fortes bandes dans lesquelles des anarchistes hellènes collaborent avec les autonomistes bulgares, opèrent, exterminant les Hellènes à sentiments nationaux qui sont obligés d'abandonner leurs maisons et leurs travaux et de chercher refuge dans les villes.

Le représentant de l'Ukraine a voulu faire croire que le mouvement de résistance en Grèce a été représenté seulement par l'EAM. Il faut rappeler ici, une fois de plus, ce que signifie en Grèce le mot résistance. Pour la grande majorité, c'est le mouvement qui a, dès la première heure, réuni instinctivement toutes les classes de la société hellénique contre l'envahisseur. En Grèce, la résistance fut générale et anonyme. Elle fut un bloc sur lequel l'ennemi n'a pas eu de prise et au sein duquel ont eu lieu des actes sublimes de dévouement personnel.

Résistance, en langage communiste grec, c'est la monopolisation du mouvement par les groupes des partisans de l'EAM, qui formèrent l'armée avec laquelle le parti communiste hellénique marcha à la conquête du pouvoir pour imposer un régime tyrannique au pays.

Il convient de relever qu'alors que les Allemands réussirent à former dans certains pays des corps étrangers de combattants plus ou moins volontaires, aucun Hellène n'accepta de servir sous la croix gammée et pour la prétendue "défense de l'Europe". Bien plus, aucun pays ne répondit avec moins d'empressement que la Grèce au recrutement de travailleurs pour l'Allemagne.

Le représentant de l'Ukraine a porté une accusation gratuite contre les magistrats hellènes, sur la foi des attaques du député anglais Solley.

an English Member of Parliament. Apparently neither of them is aware of the conditions which prevailed in occupied countries. Life had to go on if the nation was to be preserved and chaos avoided. The courts, like the schools and like all the institutions of a non-political nature, continued working to the extent permitted by the invaders. By their devotion to justice and morality, their attachment to the ideals of true democracy, by the courage with which they resisted the aggressor, the body of magistrates as a whole earned the esteem and respect of the Greek people.

I protest against the charge made against our national army, recruited from the sons of the people, which did great honour to Greek arms and which valiantly defended the honour of Greece. The Communist party has called it fascist, and the same type of slander is being repeated against the gendarmerie and the police force whose ranks will be found to have supplied the majority of the officers and men who have fallen victims to the anarchists, since the latter see in these people the most serious obstacle to success.

The collaborationists Tsolacoglu and Rally, referred to by the representative of the Ukraine, were sentenced to penal servitude for life, and Logothetopoulo was sentenced to death.

Generals Vendiris and Spiliotopoulos, who have been styled collaborationists by the representative of the Ukraine, are distinguished soldiers who have served their country well. The former, after doing his duty in the war against Italy, fled from Greece and served in Egypt as Chief of the Military Staff of our army of the Middle East. The latter was appointed Military Governor of Athens by the democratic Government of Mr. Papandreou which contained six communists; previously, he served at Athens as liaison officer between the Greek resistance forces and the Greek Government-in-exile.

General Gonatas, Vice-President of the Council of Ministers, is known among us for his distinguished military career. During the occupation, he was arrested by the Germans and spent seven months in a concentration camp. He regained his freedom at the time of the liberation.

With regard to Mr. Tourcovassili, I contest the authenticity of the so-called letter to Altenburg, but I can assure the representative of the Ukraine on good authority, that the Germans regarded him as leader of the resistance among the employees of the National Bank of Greece, and arrested and imprisoned him.

The purge among the officers of higher rank was undertaken with a view to introducing younger elements. This step was taken by the Supreme War Council.

During the month of August, one hundred and thirty-four people of the right-wing party and fifty men of the police forces and the army were killed by "NOFI-communist" bands.

Ni l'un ni l'autre, apparemment, ne sont au courant des conditions qui ont prévalu dans les pays occupés. La vie devait continuer si l'on voulait que la nation fût préservée et le chaos évité. Les tribunaux, comme les écoles, comme toutes les institutions dénuées de caractère politique, continuèrent de fonctionner dans la mesure où l'occupant le permettait, et le corps des magistrats dans son ensemble, par son attachement à la justice et à la morale, son dévouement aux idéaux de la véritable démocratie, le courage avec lequel il tint tête à l'oppresseur, gagna l'estime et le respect du peuple hellène.

Je proteste contre l'accusation portée contre notre armée nationale, recrutée parmi les enfants du peuple, qui fit honneur à nos armes et qui soutint vaillamment l'honneur de la Grèce. Le parti communiste l'appelle fasciste et calomnie de la même manière la gendarmerie et la police, dans les rangs desquelles se trouve le plus grand nombre de victimes, hommes et officiers, des éléments anarchistes, car en leurs personnes ceux-ci voient le plus grand obstacle à leur succès.

Les collaborateurs Tsolacoglou et Rally, mentionnés par le représentant de l'Ukraine, furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité; quant à Logothetopoulo, il fut condamné à mort.

Les généraux Vendiris et Spiliotopoulos, qualifiés de collaborateurs par le représentant de l'Ukraine, sont des militaires distingués qui ont servi leur patrie. Le premier, après avoir fait son devoir dans la guerre contre l'Italie, s'est enfui de Grèce et servit en Egypte comme chef de l'état-major de notre armée du Moyen-Orient. Le second a été nommé commandant militaire de la place d'Athènes par le Gouvernement démocratique de M. Papandreou, auquel participaient six communistes; il avait servi auparavant, à Athènes, en qualité d'agent de liaison entre les forces de résistance helléniques et le Gouvernement hellénique en exil.

Le général Gonatas, Vice-Président du Conseil des ministres, est connu chez nous par sa glorieuse carrière militaire. Durant l'occupation, il fut arrêté par les Allemands et passa sept mois dans un camp de concentration. Il recouvra sa liberté lors de la libération.

En ce qui concerne M. Tourcovassili, je conteste l'authenticité de la soi-disant lettre à Altenburg. Néanmoins, je peux assurer le représentant de l'Ukraine de façon autorisée que les Allemands, l'ayant considéré comme chef de la résistance des employés de la Banque nationale de Grèce, l'ont arrêté et incarcéré.

L'épuration, dans les cadres supérieurs des officiers, avait pour but le rajeunissement de ces cadres. Cette mesure a été prise par le Conseil supérieur de la guerre.

Pendant le mois d'août, cent trente-quatre personnes de la droite et cinquante hommes des forces de la police et de l'armée furent tués par les bandes "NOFI-communistes". Quarante-vingt-

Ninety-four anarchist bandits were killed in clashes with the representatives of law and order and ten were killed as a result of a vendetta by relatives of right-wing victims who had fallen in December 1944.

The steps taken in connexion with the workers' trade unions arose from protests by the great majority of the working classes who rightly asked the tribunals to scrutinize the lists of trade union members, since it had been shown that thousands of them, having no connexion with the working class, had their names entered on the trade union lists and consequently were entitled to unemployment relief, to the privileges guaranteed by the law and to a worker's card which they obtained only on the grounds that they had taken part in the civil war on the side of the EAM.

Under the legislative decree of 4 May 1946 regarding the "X" organization, the emergency law No. 4539 of July 1945 concerning measures for the consolidation of public security and order came into force again. Under this law, any person owning arms and ammunition and belonging to a private organization is punishable by death or penal servitude for life if he is the leader or commander of a group, and with penal servitude if he is merely a member of the group. It also provides that a price may be placed on the head of any person constituting a danger to public safety.

In connexion with General Melissinos' order which the representative of the Ukraine has distributed among the members of the Council as a particularly incriminating piece of evidence, I regret to have to disillusion him. When armed forces invade our territory with the intention of assassinating any non-communist peasant on this side of the frontier, is the responsible military chief to leave these peasants without defence? Is he to leave them exposed to attack when he knows that, owing to the shortage of rural gendarmes, there is only one gendarme left in each village?

I ought to correct another erroneous statement by the representative of the Ukraine. He said yesterday that Mr. Theotoki, "Minister for Foreign Affairs", had told the newspaper *Vradini* that he had returned from Thessaly where he had won an electoral victory by plebiscite. In the first place, Mr. Theotoki is not Minister for Foreign Affairs, but Minister of Security. In 1935, Jean Theotoki was a minister, and not the present Minister of Security whose name is Spyro Theotoki. In his statement to this newspaper, he spoke of a victory for the re-establishment of order against anarchist bands, and not of an electoral victory.

As regards the allegation that Greek planes had flown over foreign territory, I would rather not stress this point lest the representative of the Ukraine should think that I wish to take advantage of the excitement produced by the recent incident of the American planes in Yugoslavia.

quatorze bandits anarchistes furent tués dans des rencontres avec les forces de l'ordre et dix à la suite de vendetta des parents de gens de droite, tombés au cours des événements de décembre 1944.

Quant aux mesures relatives aux syndicats ouvriers, elles sont dûes aux protestations de la grande majorité de la classe ouvrière qui, à juste titre, avait demandé que les tribunaux procèdent à la vérification des listes des membres des syndicats, car il a été prouvé que des milliers de personnes n'ayant aucun rapport avec la classe ouvrière, s'étaient fait inscrire comme syndiqués bénéficiant des indemnités de chômage, des privilèges garantis par la loi et de la carte de travailleur qu'ils ont obtenue pour la seule raison qu'ils avaient participé à la guerre civile du côté de l'EAM.

Par décret législatif du 4 mai 1946 sur l'organisation "X", la loi d'exception No 4539 de juillet 1945, relative à la prise de mesures pour la consolidation de la sécurité et de l'ordre publics, a été remise en vigueur. En vertu de cette loi, toute personne détenant des armes et des munitions et faisant partie d'une organisation privée, est punie de mort ou de travaux forcés à perpétuité, si elle a la qualité de chef ou de commandant de groupe, et de travaux forcés si elle a la qualité de simple membre du groupe. Il est permis de mettre à prix la tête de toute personne dangereuse pour la sécurité publique.

En ce qui concerne l'ordre du général Melissinos, que le représentant de l'Ukraine a fait circuler parmi les membres du Conseil comme exceptionnelle pièce à charge, je regrette d'avoir à le décevoir. Quand des bandes armées pénètrent sur notre territoire afin d'assassiner tout paysan non communiste des villages situés de notre côté de la frontière, le chef militaire responsable doit-il laisser nos ressortissants sans défense? Doit-il les laisser sans défense quand il sait qu'à cause du nombre insuffisant des gendarmes ruraux, il n'y a plus qu'un gendarme dans chaque village?

Je dois rectifier une autre information erronée du représentant de l'Ukraine. Il a dit hier que M. Theotoki, "Ministre des Affaires étrangères", avait déclaré au journal *Vradini* en rentrant de Thessalie, qu'il avait remporté une victoire électorale au cours du plébiscite. Tout d'abord M. Theotoki est ministre non des Affaires étrangères, mais de la Sûreté. En 1935, c'est Jean Theotoki qui était ministre et non pas l'actuel ministre de la Sûreté qui s'appelle Spyro Theotoki. Il a parlé au journal d'une victoire pour le rétablissement de l'ordre contre les bandes anarchistes armées et non pas d'une victoire électorale.

En ce qui concerne l'assertion d'un prétendu survol de territoires étrangers par des avions helléniques, je préfère ne pas insister, afin que le représentant de l'Ukraine ne pense pas que je veuille profiter de l'émotion produite par le récent incident des avions américains en Yougoslavie.

The representative of the USSR protests against the severity of certain measures taken against bandits in league with enemies of my country, who have been using arms supplied by these enemies with a view to overthrowing the established regime, seizing power and dis-affecting one of our wealthiest and most typical Greek regions. Any other country would have done the same. Did not Soviet Russia follow the same course of action a few days ago in the trial of General Simenov and his fourteen followers who had placed themselves in the service of the Japanese in order to overthrow the present regime in Soviet Russia?

In our country, the extremists, those notorious friends of the people who proved their interest in the people when it suited them to do so, by assassinating patriotic workers and peasants whose only crime was to desire a free and independent Greece, these friends of the people, I say, wished to govern in the name of the people, but without the support of their votes. Can it be said that persons who deny the people the right to vote are really friends of the people? And can it be said that persons who recognize that right are fascists?

The Greek Government and the authorities responsible for the maintenance of order have been accused of acts of violence. Violence in Greece proceeds from those who wish to create disorder and forge it into a weapon for their revolutionary designs for seizing power. The Greek people is opposed to terrorism.

All the speeches of our communists are an incitement to anarchist action, a manoeuvre to stir up trouble and call forth by their provocative nature repressive measures which might serve as an excuse for revolutionary acts.

The Government which had refrained from giving the Communist party a martyr's crown so long as it confined itself to speeches, was compelled to repress energetically the attempts aimed against public order. The elections, furthermore, brought out clearly what were the real numbers of this party which claimed to represent the great majority of the Greek people. Mr. Sophoulis, himself, referring to the Communist party's abstention from the elections, called this decision a grave political mistake and a crime against democracy.

The extremist party in Greece is ultimately aiming at the dictatorship, not of its followers but of those who have placed themselves at the head of the party by force. The party members are not even allowed to criticize. They are merely soldiers who receive orders. The few communists who have had the courage to disobey might have something to tell us of the consequences.

Those who now represent themselves in our country as communists are traffickers in ideologies. Murderers, assassins and looters cannot be friends of the Russians. The real friend of the Russians is the Greek people, the entire Greek nation. Ideological differences should not

Le représentant de l'URSS nous reproche la sévérité de certaines mesures prises contre des bandits qui, de connivence avec des ennemis de mon pays, ont utilisé des armes fournies par ces ennemis en vue de renverser l'ordre établi, de s'emparer du pouvoir et de s'emparer de l'une de nos régions les plus riches et les plus grecques. N'importe quel pays aurait agi de même. La Russie soviétique n'a-t-elle pas procédé de la même façon, il y a quelques jours, lors du procès du général Semenov et de ses quatorze partisans qui s'étaient mis au service des Japonais pour renverser le régime existant actuellement en Russie soviétique?

Chez nous, les extrémistes, ces fameux amis du peuple qui témoignent de leur intérêt pour le peuple quand il s'accorde avec le leur, en massacrant, de préférence, les travailleurs et les paysans à sentiments nationaux, dont le seul crime était de souhaiter une Grèce libre et indépendante, ces amis du peuple, dis-je, ont voulu gouverner au nom du peuple, mais non pas par son vote. Sont-ils vraiment les amis du peuple, ceux qui dénie au peuple le droit de vote? Et ceux qui le lui reconnaissent, sont-ils des fascistes?

Le Gouvernement et les autorités helléniques responsables du maintien de l'ordre, ont été accusés d'actes de violence. La violence, en Grèce, vient de ceux qui veulent créer du désordre et s'en faire une arme pour leurs projets révolutionnaires de prise du pouvoir. Le peuple hellène est opposé à la terreur.

Tous les discours de nos communistes sont une incitation à l'action anarchique, une manoeuvre pour fomenter des troubles et provoquer, par des propos incendiaires, des mesures de rigueur qui serviraient de prétexte à des actes révolutionnaires.

Le Gouvernement, qui s'était abstenu de fournir la palme du martyr au parti communiste tant que celui-ci se bornait à des discours, se vit obligé de réprimer vigoureusement les tentatives dirigées contre l'ordre public. D'ailleurs, les élections ont révélé au grand jour quels étaient les effectifs de ce parti prétendant réunir la grande majorité du peuple hellène. M. Sophoulis lui-même, se référant à l'abstention du parti communiste dans les élections, avait qualifié cette décision de grosse erreur politique et de crime contre la démocratie.

Le parti extrémiste, en Grèce, a pour but final la dictature, non de ses partisans, mais de ceux qui se sont arrogé par la force le droit de les représenter. Les partisans n'ont même pas le droit de critique. Ils sont simplement des soldats qui reçoivent des ordres. Les quelques communistes qui ont eu l'audace de désobéir pourraient fournir des renseignements sur ce qui en est résulté.

Ceux qui se présentent aujourd'hui, dans notre pays, comme des communistes, sont des trafiquants d'idéologie. Les meurtriers, les assassins, les pillards, ne peuvent pas être amis des Russes. Leur véritable ami est le peuple hellène, la nation hellénique tout entière. Les différences

separate peoples from one another as the leader of the Russian nation, Marshal Stalin, said in his speech of 6 November 1941.

The demands of the extreme left are intended as a legal justification for the thousands of executions ordered by the leaders of partisan or seditious bands in December 1944. These leaders would thus be regarded as having exercised a judicial function in the name of the people so that their conduct would not make them liable to prosecution.

I must recall that an Englishman who can certainly not be accused of hostility to the left wing, Sir Walter Citrine, who came to Greece as an observer during the events of December 1944, said that he fled from Greece with cries of horror under the impact of the sights he had witnessed. A minority had wished to seize power by means as yet unknown in Greek tradition.

I should like you to glance at the pamphlet I am placing on the Council table, so that you may get an idea of the outrages perpetrated by the EAM against women, children, and men.

The EAM, to which the representative of the Ukraine has alluded, is seeking to break the bonds between Greece and her great allies, and to establish in Greece a dictatorship controlled from abroad which would deprive Greeks of their freedom.

Greece and Yugoslavia fought side by side several times and suffered terrible trials as a result of their defeat at the hands of the common enemy. National reactions like the flat "no" given by Greece on 28 October 1940 and Yugoslavia's "no" in March 1941 are not easily forgotten by peoples bound together even more closely by the frightful martyrdom suffered during the occupation of their country by the Germans, the Bulgarians, the Italians, and by the determined resistance which they both offered.

For the Greek people any divergence of ideological opinions or social ideals is merely a passing phase when contrasted with such strong bonds of blood, sacrifice and history.

The Greek Government was, however, painfully surprised to see in the official organ of the Communist party in power in Yugoslavia, *Borba*, in its issue of 26 August, an editorial, with a map of "Aegean Macedonia", which concluded by saying that Yugoslavia could not remain indifferent to the fate of her brethren who were opposed and who wished to be united to the rest of Macedonia within the Yugoslav Federation.

On 11 August the same newspaper wrote: "There is no doubt that the forces at present in power in Greece, who fire on the Greek people and whose attitude is so faithfully reflected in the person of Mr. Tsaldaris, are attempting to hide, under the pretext of establishing a greater Greece, the crimes they are committing against their own people."

idéologiques ne doivent pas séparer les peuples, comme le chef de la nation russe, le Maréchal Staline lui-même, l'a proclamé dans son discours du 6 novembre 1941.

Les demandes de l'extrême-gauche tendent à donner une justification légale aux milliers d'executions qui furent ordonnées par les chefs des bandes partisans ou séditionnaires en décembre 1944. Ces chefs se voient ainsi investis d'une fonction de juge populaire et leurs agissements ne seraient pas passibles de responsabilité pénale.

Je dois rappeler qu'un Anglais qu'on ne peut accuser d'hostilité envers les gauches, Sir Walter Citrine, venu en observateur au cours des événements de décembre 1944, a déclaré qu'il s'est enfui de Grèce en criant d'horreur, sous l'impression des spectacles auxquels il venait d'assister. Une minorité avait voulu s'emparer du pouvoir par des procédés encore inconnus dans les mœurs helléniques.

Je vous prie de jeter un coup d'œil sur la brochure que je dépose sur la table du Conseil afin que vous ayez une idée des horreurs commises par l'EAM contre les femmes, les enfants et les hommes.

L'EAM, auquel le représentant de l'Ukraine a fait allusion, cherche à rompre les liens entre la Grèce et les grands Alliés et à établir en Grèce une dictature contrôlée par l'étranger qui priverait les Hellènes de leur liberté.

La Grèce et la Yougoslavie combattirent plusieurs fois côte à côte et subirent de terribles épreuves à cause de leur défaite par l'ennemi commun. Des actions nationales comme le "non" de la Grèce, le 28 octobre 1940 et celui de la Yougoslavie en mars 1941, ne peuvent être facilement oubliées par des peuples que le même horrible martyre, durant l'occupation de leur pays par les Allemands, les Bulgares et les Italiens, et la même résistance totale ont liés encore plus solidement.

Pour le peuple hellène, devant ces liens de sang, de sacrifice et d'histoire, toute divergence de vues idéologiques ou sociales n'est qu'un détail passager.

Le Gouvernement hellénique a pourtant été péniblement surpris de voir dans le numéro du 26 août de l'organe officiel du parti communiste au pouvoir en Yougoslavie, *Borba*, un éditorial accompagné d'une carte de la "Macédoine de l'Égée", qui, en conclusion, dit que la Yougoslavie ne peut rester indifférente au sort de ses frères de race qui sont aujourd'hui opprimés et demandent à être réunis au reste de la Macédoine au sein de la Confédération yougoslave.

Le même journal, dans son article du 11 août, écrivait: "Il n'y a aucun doute que les éléments qui dirigent aujourd'hui la Grèce, qui tirent sur le peuple hellène et dont l'attitude est si fidèlement reflétée par M. Tsaldaris essaient de cacher sous des histoires de création de grande Grèce, les crimes qu'ils commettent contre leur propre peuple."

The article carries on in the same vein, attributing to the "Greek monarcho-fascist maniacs" designs on Yugoslav territory in an endeavour to oppose the so-called "justified claims of the Macedonian people in Aegean Macedonia." The article concluded as follows:

"Albania and Bulgaria undoubtedly now represent a solid bastion of peace in the Balkans. Monarcho-fascist Greece, in opposing their attitude, is damaging the cause of peace and of democracy generally."

In addition to this slanderous campaign in the semi-official organ of the Belgrade press, the whole of the Yugoslav press published an account of the demonstrations which took place at Skoplje between 2 and 4 August when the Congress of the Popular Front of the Macedonian People's Republic passed a resolution which was sent to the Paris Conference in support of an Aegean Macedonia.

These demonstrations no longer represent a polemical campaign but are the expression of a movement directed against the territorial integrity of Greece. Marshal Tito is at liberty to grant autonomy to Serbian Macedonia but Greece is also free to defend Greek Macedonia against any attempt to usurp it.

The whole Yugoslav press, which is under Government direction, is showering insults upon Greece. Yet the Greek Government, while upholding intact the principle of the freedom of the Press, has passed a law providing perhaps excessively severe penalties. It is painfully surprised to see that the Yugoslav press offers hospitality to unfounded and malicious reports representing Greece as a stronghold of fascism and her people as the victims of a terrorist Government. The men in power in Greece are the target of slanderous comments in the Belgrade press, and form the object of offensive caricatures in it.

Recently the semi-official organs of the Yugoslav press have conducted a campaign against Greece's national claims which they represent as manifestations of an aggressive chauvinism, having its origin in reactionary circles and endangering peace in the Balkans.

The representatives of certain countries accusing Greece either in their press, or through their spokesmen, and making common cause with their enemies of yesterday do not like the Greek Government. That is their business. The Greeks have never claimed that these countries should be governed as some people would like them to be.

Greece does not need protection in her struggle for democracy because her conception of democracy is different from that of certain other countries.

All that Greece asks is that certain Allies should not give their protection and sponsorship

L'article, continuant, dans le même esprit, attribuait à ces "maniaques monarcho-fascistes grecs" des visées sur des territoires yougoslaves, tendant soi-disant à contrecarrer "les revendications justifiées du peuple macédonien en Macédoine de l'Égée."

L'article concluait: "L'Albanie et la Bulgarie représentent aujourd'hui indubitablement un solide appui de la paix dans les Balkans. La Grèce monarcho-fasciste, en s'opposant à leur position a fait tort à la cause de la paix et de la démocratie en général."

A cette campagne diffamatoire de l'organe officieux de la presse de Belgrade, s'ajoute la publication, dans toute la presse yougoslave, du compte rendu des manifestations qui eurent lieu du 2 au 4 août à Skoplje où le Congrès du Front populaire de la République populaire macédonienne vota une résolution communiquée à la Conférence de Paris, en faveur d'une Macédoine de l'Égée.

Ces manifestations ne constituent plus une polémique mais l'expression d'un mouvement tourné contre l'intégrité territoriale de la Grèce. Le maréchal Tito est libre de donner l'autonomie à la Macédoine serbe, mais la Grèce aussi est libre de défendre la Macédoine hellénique contre toute tentative d'accaparement.

Toute la presse yougoslave, qui est une presse dirigée, abreuve la Grèce d'injures. Cependant le Gouvernement hellénique, bien que le principe de la liberté de presse soit absolu, chercha à imposer, sur la base d'un acte constitutionnel, des peines qui sont peut-être d'une sévérité exagérée. Le Gouvernement hellénique ressent une surprise pénible à la suite de l'accueil favorable que trouvent dans la presse yougoslave les informations non fondées et malveillantes tendant à présenter la Grèce comme un bastion du fascisme et son peuple comme une victime d'un gouvernement de terroristes. Les gouvernants en Grèce constituent une cible dans les commentaires diffamatoires de la presse de Belgrade et font l'objet de caricatures offensantes de la part de celle-ci.

Dernièrement, les organes officieux de la presse yougoslave ont mené une campagne contre les revendications nationales de la Grèce qu'ils présentent comme des manifestations d'un chauvinisme agressif, provenant de cercles réactionnaires et mettant en danger la paix dans les Balkans.

Les représentants de certains pays qui accusent la Grèce, soit par leur presse soit par leurs porte-parole, et qui font cause commune avec leurs ennemis d'hier, n'aiment pas le Gouvernement hellénique. C'est leur affaire. Les Grecs n'ont jamais eu la prétention que ces pays fussent gouvernés comme certains le voudraient.

La Grèce n'a pas besoin de protecteurs dans la lutte pour la démocratie, parce qu'elle a une conception de la démocratie différente de celle de certains autres pays.

La seule demande que formule la Grèce est que certains Alliés ne prennent pas sous leur pro-

to the agents and brothers in arms of those who were our enemies until recently.

I regret that I have to revert to the question of armed bands from neighbouring countries invading our soil. The information I should like to give you requires no comment.

On 2 June a detachment of gendarmerie near Florina came to grips with an armed band of five persons whom they exterminated. On the dead bandits were found certain documents proving beyond doubt that the NOF organization is seeking the autonomy of Macedonia. Its headquarters is in Yugoslavia. The bands are armed by the Yugoslav authorities or, at least, with their tacit consent. They receive detailed instructions to spy on the Greek and British forces.

The documents confiscated included the following:

(1) a licence in Slovene from the Staff of the Macedonian popular defence division, issued to the bandit Dimitri Stelkovski authorizing him to carry an automatic weapon and 200 bullets;

(2) an authorization issued to Dimitri Sirovski and to Trajan Steflnovski by the Staff of the 21st frontier sub-sector of sector No. 50, giving the said individuals full freedom of movement between Monastir and Germa (Kastoria), and the right to carry arms and particularly daggers. The form is signed by Captain Stefan Nikits and bears the seal of the 4th Battalion of the Macedonian Defence Brigade;

(3) a note in Slovene from the Yugoslav sentry-post of Brot 58-54, addressed to one of the bandits who were killed and containing the following statement: "We shall shortly be having some arms";

(4) a type-written note in Slovene, marked "strictly confidential" containing instructions for the organization of a spy net in Greek Macedonia on the basis of a general plan drawn up by the Staff concerning the Greek and British Armies.

On 12 July Demetre Tsakpinis and Angelos Dongas were arrested in the region of Nisiounov and sentenced to death for high treason by the Special Military Court of Yannitsa. In their defence they stated that armed bands coming from Yugoslavia were penetrating into Greek territory, and they further stated that they were in communication with ELAS refugees in Yugoslavia and with Slav Macedonians.

On 29 July Theodore Tsoutsoulov, a member of the Nisiounov band, was arrested in the Vevi area. The cross-examination to which he was subjected revealed that the headquarters of this band was situated in Yugoslav Macedonia.

It appears from the documents found on him that he crossed the frontier on several occasions

et sous leur tutelle les agents et les frères d'armes des ennemis d'hier.

Je regrette d'être obligé de revenir sur la question des bandes armées des pays voisins qui pénètrent sur notre territoire. Les informations que je veux vous donner se passent de commentaires.

Le 2 juin, près de Florina, un détachement de gendarmerie en vint aux prises avec une bande armée composée de cinq hommes qu'il extermina. Sur les bandits tués furent saisis des documents établissant de façon péremptoire que l'organisation NOF vise à l'autonomie de la Macédoine. Elle a son siège en Yougoslavie. Les bandes sont armées par les autorités yougoslaves, ou tout au moins, avec leur accord tacite. Elles reçoivent des instructions détaillées pour espionner les forces helléniques et britanniques.

Parmi les documents saisis se trouvaient:

1) une autorisation en slave de l'état-major de la division macédonienne de la défense populaire, au nom du bandit Dimitri Stelkovski, de porter une arme automatique et 200 balles;

2) une autorisation au nom de Dimitri Sirovski et de Trajan Steflnovski, délivrée à Monastir par l'état-major du 21ème sous-secteur frontière du secteur No 50, afin que les susdits aient toute liberté de mouvements de Monastir à Germa (Kastoria), avec droit de porter des armes et, notamment des poignards. L'autorisation est signée par le capitaine Stefan Nikits et porte le sceau du 4ème bataillon de la brigade macédonienne de défense;

3) une note en slave du poste de garde yougoslave de Brot 58-54 adressée à un des bandits tués et contenant cette affirmation: "Nous aurons très prochainement des armes";

4) une note dactylographiée en slave "strictement confidentielle", contenant des instructions pour l'organisation d'un réseau d'espionnage en Macédoine hellénique sur la base d'un plan général d'état-major pour tout ce qui concerne les armées hellénique et britannique.

Arrêtés le 12 juillet, dans la région de Nisiounov, Demetre Tsakpinis et Angelos Dongas ont été condamnés à mort pour haute trahison par la Cour martiale extraordinaire de Yannitsa. Dans leur défense, ils déclarèrent que des bandes armées pénétraient en territoire hellénique, venant de Yougoslavie. Ils déclarèrent d'autre part avoir été en rapport avec les membres de l'ELAS réfugiés en Yougoslavie et les Macédoniens slaves.

Le 29 juillet, fut arrêté dans la région de Vevi, Théodore Tsoutsoulov, membre de la bande Nisiounov. L'interrogation auquel il fut soumis, a démontré que le quartier-général de cette bande avait son siège en Macédoine yougoslave.

Il appert des documents saisis sur lui qu'il traversa la frontière à plusieurs reprises, muni

with a pass issued by the Yugoslav authorities. A permit authorizing him to stay in the country and bearing his photograph was also found on him; it had been issued by the OZNA secret police of Monastir.

On 22 August a detachment of gendarmes came to grips with a numerous band near Hill 1638 on Mount Paikon. Two bandits were killed. Both of them were Yugoslav soldiers; one of them bore the insignia of an officer, and the documents found on him identified him as Constantin Hadjigabrilov. The cross-examination of the Greek communist who was captured revealed that the officer was second-in-command of the band on Mount Paikon, the leader being Capetan Sofianos from Yannitsa, a Greek subject. He was responsible for co-ordinating the Nisiounov operations.

The above is only a part of the evidence proving collaboration between Yugoslav authorities and the Nisiounov bands in obtaining information, sending envoys to Greek territory, etc. This collaboration is confirmed by deserters from the Yugoslav army surrendering to the Greek authorities.

According to official reports, about three thousand persons speaking a Slav tongue took refuge in Yugoslavia after the Varkiza agreement. It is probable that they were formed into three Macedonian brigades recently organized under the command of Gochev (Elie Dimakis) which were to penetrate into Western Macedonia. The headquarters of these brigades is at Kaimaktsala near Steristerungas.

According to official estimates, members of ELAS in the Voulkes (Voivodine) camp number five thousand. Three hundred of them chosen from among the younger people were recruited to form the Nikolas Zachariades brigade, which has been detailed to repair the Brtsko-Banovich railway.

The same camp contains hostages who receive the same treatment as the members of ELAS. They are estimated at two thousand but the exact figure cannot be ascertained.

The Greek Legation in Belgrade asked the Minister for Foreign Affairs of Yugoslavia to intervene and to secure the liberation of these hostages, but received only a categorical refusal in reply.

The representative of the Ukraine has asserted that any idea of propaganda was far removed from his mind. After listening to him, I have no hesitation in telling him that his charges and his speech pursued only one aim: to encourage the Greek anarchists in their subversive campaign, and to intimidate the Greek Government and the patriots who do not wish their country to be destroyed.

If the representative of the Ukraine was as sincerely attached to the cause of peace as his words would seem to indicate, all he has to do is to give some words of advice in the proper quarters. In that case I can assure him that incursions into Greek territory would stop

d'une autorisation des autorités yougoslaves. Un permis de séjour portant une photographie a été également saisi sur lui. Ce permis avait été délivré par la police secrète OZNA de Monastir.

Le 22 août, un détachement de gendarmerie en vint aux prises avec une bande nombreuse près de la côte 1638 du Mont Païkon. Deux bandits furent tués. Tous deux étaient des militaires yougoslaves. L'un portait des insignes d'officier. Des effets trouvés sur lui, il appert qu'il s'appelait Constantin Hadjigabrilov. L'interrogatoire d'un communiste hellène fait prisonnier a démontré que l'officier était chef-adjoint de la bande du Mont Païkon, dont le chef était le Grec Capetan Sofianos de Yannitsa. Il était le coordinateur de l'activité des bandes Nisiounov.

Ce qui précède constitue une partie seulement des pièces établissant la collaboration des autorités yougoslaves avec les bandes de Nisiounov pour recueillir des informations, envoyer des émissaires en territoire hellénique, etc. Cette collaboration est confirmée par les déserteurs de l'armée yougoslave qui se rendent aux autorités helléniques.

D'après les informations officielles, environ trois mille slavophones se réfugièrent en Yougoslavie à la suite de l'accord de Varkiza. Il est probable qu'ils furent groupés en trois brigades macédoniennes, organisées dernièrement sous le commandement de Gochev (Elie Dimakis) et destinée à pénétrer en Macédoine occidentale. Le siège de ces brigades est à Kaimaktsala près de Steristerungas.

D'après des estimations officielles, les membres de l'ELAS se trouvant au camp de Voulkes (Voivodine) sont au nombre de cinq mille. Trois cents d'entre eux furent choisis parmi les jeunes pour former une brigade du nom de Nikolas Zachariades. Celle-ci a été affectée à la réfection de la voie ferrée Brtsko-Banovitch.

Au même camp sont détenus des otages qui sont traités sur le même pied que les membres de l'ELAS. Ils sont estimés à deux mille. Le chiffre exact ne peut être établi.

La légation hellénique à Belgrade a demandé l'intervention du Ministère des Affaires étrangères yougoslave pour la libération de ces otages. La réponse fut un refus catégorique.

Le représentant de l'Ukraine a soutenu que toute idée de propagande était absente de son esprit. Après l'avoir écouté, je n'hésite pas à lui dire que son recours et son intervention oratoire ont été inspirés par une seule idée: encourager les anarchistes hellènes dans leur campagne subversive et intimider le Gouvernement et les patriotes hellènes qui ne désirent pas la destruction de leur patrie.

Si l'amour de la paix du représentant de l'Ukraine est aussi sincère que ses paroles le laissent entendre, il n'a qu'à donner quelques conseils à qui de droit; je peux l'assurer que, dans ce cas, les incursions de bandes en territoire hellénique cesseraient immédiatement et que les in-

immediately, and that the incidents provoked by the Albanians would not recur. The order which our communists are trying to disturb through violence would be restored as if by magic and the concern of the Ukrainian representative for peace would be given complete satisfaction.

In conclusion, I think, first, that the principle of *res judicata* should also be applied to questions which come before the Security Council so that there should be no need for the Council, at the expense of its prestige, to intervene every six months in a country's internal affairs. Secondly, it is fantastic to accuse Greece of fascism when it is remembered that she offered armed opposition to the Italian and German fascists at a time when other countries preferred to follow a more prudent "wait and see" policy. Thirdly, there is an English saying: "It takes two to make a quarrel." If Greece is accused of being one of the parties endangering peace, where is the second party?

If Yugoslavia as well as Bulgaria and Albania are really prompted by peaceful intentions, as they are supposed to be, there is really no danger to the peace.

No country stands so greatly in need of peace as Greece, and it is therefore natural that we wish not only to place no obstacle in the way of strengthening peace but to make every effort to achieve that aim. Greece in no way represents a stumbling block to the collaboration of the great Powers, and the fundamental principles of its traditional foreign policy, adopted by all political parties in Greece, do not conflict with a sincere desire for friendship between the Greek people and others.

The Greek people sincerely wish their country to be, not a cause for quarrel, but a link between the Anglo-Saxon world and the Russians. They are convinced that the re-establishment of order and normal life through the elections and the recent plebiscite are the preliminary conditions thereto.

Greece fosters the hope of becoming the principal factor of tranquillity in the Balkans and in the eastern Mediterranean. But she is of the opinion that there is no better foundation for international relations, which the United Nations wish to place on a solid basis in order to ensure the happiness of peoples and the tranquillity of nations, than the simple rules of conduct observed among honest people, namely that the guilty must suffer the consequences of their actions, and those who behave decently and loyally deserve respect.

These are the only principles capable of giving authority to the Charter of international security. Only in this way will people be convinced that good conduct in the international field is sound policy. The peace of the future can only be built on such foundations.

Incidents provoqués par les Albanais ne se répéteraient plus. L'ordre, que nos communistes essaient de troubler par des moyens et des méthodes de violence, régnerait comme par miracle et l'intérêt que le représentant de l'Ukraine porte à la paix serait entièrement satisfait.

En conclusion, premièrement je crois que, l'application du principe de "la chose jugée" s'impose dans les questions dont est saisi le Conseil de sécurité afin que celui-ci n'ait pas, aux dépens de son prestige, à intervenir tous les six mois dans les affaires intérieures d'un pays. Deuxièmement, il est extravagant d'accuser la Grèce de fascisme alors qu'elle s'est opposée par les armes aux fascistes italo-allemands à un moment où d'autres pays préféreraient suivre une politique plus "prudente" d'attente. Enfin, selon un proverbe anglais: "*It takes two to make a quarrel*", la Grèce étant accusée d'être l'un de ceux qui menacent la paix, qui est l'autre?

Si la Yougoslavie, aussi bien que la Bulgarie et l'Albanie, sont pénétrées, comme on le prétend, d'intentions pacifiques, il n'y a vraiment pas de danger pour la paix.

Aucun pays n'a autant besoin de paix que la Grèce. Il est donc naturel que nous voulions non seulement n'opposer aucun obstacle au renforcement de la paix, mais encore contribuer de toutes nos forces aux efforts entrepris dans ce sens. La Grèce n'est d'ailleurs pas un obstacle à la collaboration des Grandes Puissances et les lignes fondamentales de sa politique extérieure traditionnelle, adoptée par tous les partis politiques de Grèce, ne sont pas en opposition avec les sentiments sincères d'amitié du peuple hellène à l'égard des autres peuples.

Le peuple hellène désire ardemment que son pays soit non pas une cause de querelles, mais un lien entre le monde anglo-saxon et les Russes. Il est convaincu que le rétablissement de l'ordre et de la vie normale par les élections et le récent plébiscite constituent la condition première à cet effet.

La Grèce nourrit l'ambition de devenir le facteur principal de la tranquillité dans les Balkans et dans le bassin oriental de la Méditerranée. Néanmoins, elle estime qu'il n'y a pas de meilleur fondement aux relations internationales, que les Nations Unies désirent placer sur des bases solides pour assurer le bonheur des peuples et la tranquillité des nations, que les principes simples observés entre honnêtes gens, et selon lesquels les coupables doivent subir les conséquences de leurs actes et ceux qui se comportent d'une façon honnête et loyale doivent être respectés.

Ce sont là les seuls principes capables de donner du poids à la Charte de la sécurité internationale. Car c'est seulement ainsi que les peuples auront la conviction que la bonne conduite dans le domaine international constitue une politique honnête. C'est seulement sur de telles bases que la paix de l'avenir pourra être édifiée.

## 41. General discussion

The PRESIDENT: I would like to draw the attention of the members of the Council to two documents which have been submitted by our last two speakers as appendices of their speeches. The representative of Greece has submitted a memorandum on incidents on the Greek-Albanian border, and the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has submitted a memorandum on the Greek provocations along the Albanian frontier.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): The representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has raised this question and has been able to exercise his right to be called to the Council table by invoking Article 34 of the Charter of the United Nations.

That means that he calls our attention, in the words of the Charter, to a "situation which might lead to international friction or give rise to a dispute, in order to determine whether the continuance of the dispute or situation is likely to endanger the maintenance of international peace and security."

The "international friction" arises from the fact that, in his words, "Greek armed units, with the connivance and encouragement of the Greek authorities" are causing "numerous border incidents on the Greek-Albanian frontier." Is this a retort to detailed Greek complaints of Albanian raids across the frontier, which he may think had some influence on the decision of the Security Council not to admit Albania, at present, to membership in the United Nations?

In these cases of charges and counter-charges, it is, of course, difficult to determine who is right and who is wrong. I can only say that I cannot accept the doctrine of Mr. Manuisky's infallibility. I do not, of course, know the sources of his information. As I think his Government has no diplomatic relations with Greece, I cannot think they are as good as ours.

He includes in his paper immoderate denunciations of Greek treatment of minorities. Rightly or wrongly, the peace settlement, so far as it has gone after this last war of 1939-45, has not provided for any system of protection of minorities. After the 1914-18 war there were certain obligations laid on certain States prescribing conditions that must be observed in the treatment of minorities and placing on the League of Nations certain responsibilities in connexion therewith. After a long and painful experience, I think the conclusion was reached that, on balance, this was disadvantageous. While it might do some good, it notoriously did a certain amount of harm in encouraging the irredentism of dissident elements. Minorities are often to be pitied. But they are minorities. If, as is the case

## 41. Discussion générale

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur deux documents remis par les deux derniers orateurs, comme annexes à leurs discours. Le représentant de la Grèce a remis un mémorandum sur les incidents qui se sont produits à la frontière gréco-albanaise et, de son côté, le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a remis aussi un mémorandum concernant les provocations grecques le long de la frontière albanaise.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine a soulevé cette question et il lui a été possible d'exercer son droit d'être appelé à la table du Conseil, en invoquant l'Article 34 de la Charte des Nations Unies.

Cela signifie, qu'aux termes même de la Charte, il attire notre attention sur une "situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend, afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

Ce "désaccord entre nations" résulte d'après lui, du fait que: "les unités de l'armée grecque agissant avec le consentement et l'encouragement des autorités grecques" provoquent "de nombreux incidents à la frontière gréco-albanaise". Est-ce là une réplique aux plaintes détaillées formulées par la Grèce au sujet des incursions albanaises au delà de la frontière, plaintes qui auraient pu lui apparaître comme ayant eu quelque influence sur la décision du Conseil de sécurité de ne pas admettre, pour le moment, l'Albanie comme Membre des Nations Unies?

En présence de ces plaintes et contre-plaintes, il est naturellement difficile d'établir qui a raison ou qui a tort. Je ne puis dire qu'une chose: c'est que je ne puis pas accepter la doctrine de l'infaillibilité de M. Manuisky. Naturellement j'ignore les sources de ses informations. Pour autant que je sache, son Gouvernement n'entretient pas de relations diplomatiques avec la Grèce et je ne puis croire que ses sources d'information soient aussi bonnes que les nôtres.

Il fait figurer dans son rapport des dénonciations manquant de mesure du traitement infligé par la Grèce aux minorités. A tort ou à raison, les arrangements destinés à assurer la paix, dans la mesure où ils ont pu être pris après cette guerre de 1939-1945, n'ont pas prévu de système de protection des minorités. Après la guerre de 1914-1918, certaines obligations ont été imposées à certains Etats, leur prescrivant les conditions à observer dans le traitement des minorités et donnant à la Société des Nations certaines obligations dans ce domaine. Après une longue et douloureuse expérience, l'on a abouti, me semble-t-il, à la conclusion qu'en pesant bien les choses, ces dispositions avaient plus d'inconvénients que d'avantages. Sans vouloir contester le bien qu'elles ont pu faire, il est notoire qu'elles ont

in the particular region for which Mr. Manuilsky shows such concern, they maintain a dogged determination not to live in peace under the Government to which they find themselves subjected, and allow themselves to be made the focus not only of internal dissent, but of the advocacy of foreign aggression, they must forfeit some of our sympathy.

What does Mr. Manuilsky know of the treatment of minorities in Greece? What can he hear but the stories of refugees from over the frontier? What do we know of their activities before they found it healthy to transfer their domicile over the frontier line? He writes about "fanning national hatred." That is what I fear is being done by those who cross the frontier.

I would not deny that there may be cases where extreme persecution of a minority might produce a dangerous international situation. All I do maintain is that Mr. Manuilsky has failed to produce the shadow of a proof that such a case does exist in Albania. But even if he had, is that a matter for the Security Council? The Security Council has no direct responsibility for minorities. The General Assembly, I think, has, and the respect of "human rights" is, I believe, in its province, and perhaps primarily in that of the Economic and Social Council.

Mr. Manuilsky goes on to deal with "the unbridled propaganda of Greek monarchist extremists" who put forward demands for Albanian territory. What is "unbridled propaganda"? The Greek Government is prepared to submit claims, backed by evidence and argument.

Actually, I understand a decision has been taken at the Paris Conference to refer the Albanian-Greek frontier question to the Council of Foreign Ministers. That does not, I suppose, debar the Security Council from considering it, though Article 33 of the Charter seems to lay on the Security Council the obligation to try other methods of settlement.

These Greek claims are no new claims, trumped up at the eleventh hour as Mr. Manuilsky would seem to suggest, to justify a policy of provocation and aggression. To use Mr. Manuilsky's own phrase, "the whole world knows" that the Greeks have had these claims for decades and I do not see why the Greek Government's desire that these claims should be heard by a responsible tribunal, should be regarded as "sinister repetition" and proof of

causé beaucoup de mal en encourageant les éléments dissidents dans leur irrédentisme. Bien souvent les minorités méritent la pitié. Mais elles sont des minorités et si, comme dans le cas de la région particulière pour laquelle M. Manuilsky manifeste tant de sollicitude, ces minorités se montrent obstinément résolues à ne pas vivre en paix sous le gouvernement auquel elles se trouvent soumises, et si elles permettent qu'on se serve d'elles, non seulement comme foyers de désaccord international, mais encore pour des incitations en faveur de l'agression étrangère, elles doivent nécessairement perdre une partie de notre sympathie.

Que sait M. Manuilsky au sujet du traitement des minorités en Grèce? Que peut-il entendre sinon les histoires que racontent les réfugiés passant la frontière? Que savons-nous de ce que ces gens ont fait avant qu'ils n'aient jugé sage de transférer leur domicile au delà de la frontière? M. Manuilsky parle de "haines nationales qu'on attise", c'est bien là, je le crains fort, ce que font ceux qui passent la frontière.

- Je ne contesterai pas qu'il puisse y avoir des cas où la persécution violente d'une minorité puisse engendrer une situation internationale dangereuse. Tout ce que je prétends, c'est que M. Manuilsky n'est pas parvenu à produire jusqu'ici l'ombre d'une preuve qu'une telle situation existe en Grèce. Mais même s'il y était parvenu, est-ce que le cas soulevé relèverait du Conseil de sécurité? Le Conseil de sécurité n'assume aucune responsabilité directe en ce qui concerne les minorités. Par contre, l'Assemblée générale, il me semble, assume cette responsabilité, et la question des "droits de l'homme" est de son ressort et peut-être surtout de celui du Conseil économique et social.

Ensuite M. Manuilsky continue à parler de la "propagande effrénée des monarchistes extrémistes grecs" qui font valoir des revendications sur certaines parties du territoire de l'Albanie. Que signifient ces mots "propagande effrénée"? Le Gouvernement hellénique est disposé à soumettre des revendications appuyées par des documents et des arguments.

Je crois comprendre, qu'en fait, la Conférence de Paris a pris une décision à l'effet de renvoyer la question de la frontière albanogrecque à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères. Cela n'empêche pas, je suppose, le Conseil de sécurité d'examiner la question, bien que l'Article 33 de la Charte semble charger le Conseil de sécurité de rechercher les possibilités de parvenir à un arrangement par d'autres méthodes.

Les revendications formulées par la Grèce ne sont pas nouvelles, elles n'ont pas été, comme voudrait le faire croire M. Manuilsky, produites à la dernière minute pour justifier une politique de provocation et d'agression. Pour employer les termes mêmes de M. Manuilsky, "le monde entier sait" que les Grecs formulent ces revendications depuis des dizaines d'années et je ne vois pas pourquoi le désir du Gouvernement grec que ces revendications soient présentées devant un

aggressive designs. If it is so reprehensible and sinister to claim territory from one's neighbours, whether they were former enemies or former allies, then I am afraid there have been a number of reprehensible and sinister precedents, of which "all the world," including Mr. Manuilsky, will be aware.

But if Mr. Manuilsky speaks of unbridled propaganda in this connexion, he must not resent my using the same phrase to characterize his document and his statement. There are certain characteristics by which one has grown accustomed, during recent years, to recognize propaganda when one comes across it. One of these is the constant repetition of slogans or catch words, the object of which is to drum into the ears of one's hearers the impression that the slogan represents the truth without the need of any further proof or evidence. In this case we heard repeatedly of the "falsified plebiscite," or the "so-called" plebiscite. With equal insistence Mr. Manuilsky spoke again and again of "aggressive monarchists." I can assure him that the two words "aggressive" and "monarchists" are, not necessarily synonymous.

This sort of thing may be all very well if you are addressing an audience unaccustomed to think for itself; but frankly, it is not, in itself, enough for those of us who have had rather more experience. It should not be enough for the Security Council.

Here I come to the principal point of my remarks. Mr. Manuilsky says: "The principal factor conducive to the situation in the Balkans, as created by this policy of the present Greek Government, is the presence of British troops in Greece and the direct intervention of British military representatives in the internal affairs of this allied country on behalf of aggressive monarchist elements especially in the preparation of the referendum set for 1 September 1946, which is to determine the form of government in Greece. The holding of the referendum under such conditions when there are foreign troops in the country is contrary to the war aims proclaimed by the Allied Powers both during the war and after its termination, as well as to the aims and principles of the United Nations Charter, in particular to paragraph 2, Article 1 of this Charter."

So here you have it: His Majesty's Government in the United Kingdom is responsible, not only for all that may have gone wrong in Greece, it is responsible for the oppression of minorities, it is inciting Greece to attack her much more powerful neighbours; it has just "faked" a plebiscite. It has violated the Charter of the United Nations. That is Mr. Manuilsky's original charge.

tribunal responsable devrait être interprété comme "une sinistre répétition" et une preuve d'intentions agressives. Si le fait de formuler des revendications sur le territoire de ses voisins, fussent-ils anciens ennemis ou anciens alliés, est quelque chose d'aussi répréhensible et d'aussi sinistre, alors je crains fort qu'il n'y ait eu un certain nombre de précédents répréhensibles et sinistres dont "le monde entier", y compris M. Manuilsky, a eu connaissance.

Mais si M. Manuilsky parle de propagande effrénée sous ce rapport, il ne saurait me tenir rigueur de ce que je me sers de la même phrase pour caractériser ses documents et sa déclaration. Il y a certaines caractéristiques auxquelles on s'est habitué au cours des dernières années et qui permettent de reconnaître la propagande chaque fois qu'on la rencontre. L'une de ces caractéristiques est la répétition incessante de slogans et de formules publicitaires dont le but consiste à imprimer aux tympans des auditeurs la sensation que le slogan représente la vérité et n'a besoin d'aucune preuve. En l'occurrence, nous avons fréquemment entendu parler de "plebiscite falsifié," de "prétendu" plebiscite. Avec une égale insistance, M. Manuilsky a parlé maintes fois, de "monarchistes agressifs". Je puis lui donner l'assurance que les mots "monarchiste" et "agressif" ne sont pas nécessairement synonymes.

Ce procédé pourrait peut-être bien convenir si l'on s'adressait à des auditeurs qui ne sont pas habitués à penser par eux-mêmes; mais franchement, à lui seul, il ne semble pas suffire pour ceux d'entre nous qui ont eu un peu plus d'expérience, et certainement ne saurait suffire au Conseil de sécurité.

J'en viens à la partie essentielle de mes observations. M. Manuilsky déclare: "Le facteur principal qui a conduit à la situation dans les Balkans, telle qu'elle découle de la politique du Gouvernement grec actuel est constitué par la présence de troupes britanniques en Grèce et par l'intervention directe des représentants militaires britanniques dans les affaires intérieures de ce pays allié, en faveur d'éléments monarchistes agressifs, particulièrement au cours de la préparation du referendum dont la date a été fixée au 1er septembre 1946 et qui doit déterminer la forme du gouvernement en Grèce. Procéder au referendum dans de telles conditions, alors que des troupes étrangères séjournent dans le pays, est contraire aux buts de guerre proclamés par les Puissances alliées, tant pendant la guerre qu'après sa fin, contraire également aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment à l'Article 1, paragraphe 2, de la Charte."

Eh bien, nous y voilà. Le Gouvernement du Royaume-Uni est responsable non seulement de tout ce qui a pu aller mal en Grèce mais encore, il est responsable de l'oppression des minorités; ce Gouvernement incite la Grèce à attaquer des voisins bien plus puissants qu'elle, il vient de "truquer" un plebiscite, il a violé la Charte des Nations Unies. Voilà donc la première accusation de M. Manuilsky.

Since it was made, we have been treated to a discourse by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics. I beg Mr. Gromyko to believe me when I say that it is an elementary error to overstate one's case. He implied, as I pointed out the day before yesterday, that Mr. Bevin was employing the British army to extirpate Greek trade unions. How anyone making such an implication can expect that his other allegations can be taken seriously, I cannot imagine. And his other allegations, for they were simply that, statements unsupported by any facts, were not made more impressive by being introduced by such phrases as "the whole world knows," etc.

Quotations from Greek newspapers, and we have had some from Mr. Manuilsky also, do not impress me unduly. Accustomed as I am in my country to a free press, I am not surprised to find expressions of very varying opinion. Mr. Gromyko may find this an unusual phenomenon, but I think that all my colleagues whose countries enjoy freedom of the press would not think very much of the argument that bases itself on the opinion of a selected newspaper.

Mr. Gromyko also quoted from statements made by British Members of Parliament. It is well known that in truly democratic countries the Parliament includes men of all parties, who are at liberty to speak their minds freely. They may belong to an opposition party. They may even be members of the party in power. In either case they are not muzzled. But if they are quoted, it is only fair to quote also the replies made to them. And in the course of a debate in the British Parliament on 4 June last, full replies were made by the Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs, Mr. Hector McNeil, to the points raised by the three Members to whom Mr. Gromyko referred. I had meant to read to the Council this reply of Mr. McNeil, but the Council heard it already this morning.

Mr. Gromyko's trump card seemed to be that the plebiscite had been held in Greece while that country was under the occupation of foreign troops; and that if that did not constitute foreign intervention, he didn't know what did. But is Greece the only country in which elections or a plebiscite have been held while foreign troops were on its soil? I seem to have heard of other cases.

Mr. Manuilsky also made great play with this argument. In fact he was so impatient to use it that, writing on 1 September, he spoke of the "terror" under which the plebiscite had been "implemented." Mr. Manuilsky has a very rapid intelligence service, and for that reason he seems to reach hasty conclusions.

Depuis que cette accusation a été formulée, nous avons été régalez d'un discours du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je voudrais prier M. Gromyko de me croire lorsque je dis que c'est une erreur élémentaire que de vouloir trop prouver. Comme je l'ai fait remarquer avant-hier, il a laissé entendre que M. Bevin se servait de l'armée anglaise pour supprimer les syndicats ouvriers grecs. Je me demande comment une personne qui a voulu faire admettre cela pourrait espérer que ses autres allégations soient prises au sérieux. Ses autres allégations, car elles n'étaient rien d'autre que des déclarations ne s'appuyant sur aucune preuve, n'ont pas produit une plus grosse impression du fait qu'elles étaient introduites par des phrases telles que "le monde entier sait", etc.

Les citations de journaux grecs, et M. Manuilsky en a fait également quelques-unes, ne m'impressionnent pas outre mesure. Habitué comme je le suis, dans mon pays, à une presse libre, je ne suis nullement surpris de trouver l'expression d'opinions différentes. Il se peut que M. Gromyko considère cela comme un phénomène inhabituel, mais je crois que tous mes collègues dont les pays jouissent de la liberté de la presse, n'attacheront qu'une valeur bien minime à un argument qui ne s'appuie que sur l'opinion d'un journal déterminé.

M. Gromyko a également fait des citations empruntées à des déclarations de membres du Parlement britannique. Il est notoire que dans les pays vraiment démocratiques, le Parlement comprend des hommes de tous les partis jouissant de toute liberté pour exprimer leur opinion en pleine franchise. Ils peuvent appartenir aux partis d'opposition. Ils peuvent même être des membres du parti au pouvoir. Mais dans aucun cas, ils ne sont muselés. Si on les cite, il n'est que juste de produire également les répliques qui leur ont été faites. Au cours des débats au Parlement britannique qui se sont déroulés le 4 juin dernier, M. Hector McNeil, sous-secrétaire parlementaire aux Affaires étrangères, a fourni des réponses complètes aux points soulevés par les trois membres cités par M. Gromyko. J'avais l'intention de lire au Conseil la réponse de M. McNeil, mais le Conseil l'a déjà entendue ce matin.

L'argument majeur de M. Gromyko semble être le fait que le plébiscite eut lieu en Grèce alors que ce pays se trouvait sous l'occupation de troupes étrangères; si ce fait ne constitue pas une intervention étrangère, il ne sait plus alors ce qui peut en constituer une. Mais la Grèce est-elle le seul pays où des élections ou un plébiscite ont eu lieu sous l'occupation étrangère? Il me semble avoir entendu parler d'autres cas semblables.

M. Manuilsky, lui aussi, a fait grand cas de cet argument. Il était, en effet, si impatient de s'en servir que, dans un écrit du 1er septembre, il parle de la "terreur" sous laquelle le plébiscite "s'est déroulé". M. Manuilsky dispose d'un service d'informations extrêmement rapide et peut-être ce fait le porte-t-il à tirer des conclusions hâtives.

Now the charge, as far as my Government is concerned, is that all that is wrong in Greece is due to the policy of His Majesty's Government and the action of British troops.

As regards the policy of His Majesty's Government, that has been explained more than once to the Soviet Government whenever we have had the opportunity of discussing it with them, at Yalta, Potsdam, and on the last occasion in Moscow in December, 1945. On none of these occasions did the Government of the USSR have any proposal to make or objection to raise. And yet, at this Council, the Government of the USSR gives its fullest support to the unsubstantiated allegations of the Ukrainian representative.

Most of these charges were brought against us by the Government of the USSR in London early this year. Let me quote Mr. Bevin on the occasion of the conclusion of the discussion of these charges: "Mr. Vyshinsky says that we are endangering peace. If I heard him rightly, he talked about attack on neighbouring countries. I would like to ask him what neighbouring countries Greece is going to attack. When there were incidents on the frontier, I proposed a four-Power commission; but I had no response from the Soviet Government saying that they would join that commission to investigate."

I continue with Mr. Bevin's statement, which I know represents exactly what he feels today, in regard to charges levelled by the Soviet and Ukrainian representatives. He said:

"I have great difficulty in believing, and I am in the habit of being fairly frank, that this is brought forward because of what we are doing in Greece. I cannot help feeling that there is a deeper reason for it than that, which can only be known to the Government of the USSR. It is difficult to understand why there is this propaganda and incitement going on all over the world day by day, with regard to a country that is trying to re-establish itself. The danger to the peace of the world has been the incessant propaganda from Moscow against the British Commonwealth and the incessant utilization of the Communist parties in every country in the world as a means to attack the British people and the British Government, as if no friendship between us existed. This is the danger to the peace of the world which sets us one against another. It is this suspicion which causes misunderstanding and makes one wonder what is the motive behind it."

There are Mr. Bevin's words. The case now brought by Mr. Manuisky is simply a rehash of the case brought in London by the Soviet representative. Towards the end of the hearing of that case Mr. Bevin said:

"I am glad to note from the statement we have listened to that the original demands of the Soviet delegation are no longer insisted upon.

Par voie s maintenant, pour ce qui concerne mon Gouvernement, à l'accusation prétendant que tout ce qui va mal en Grèce, doit être attribué à la politique du Gouvernement de Sa Majesté et à l'activité des troupes britanniques.

En ce qui concerne la politique du Gouvernement de Sa Majesté, elle a été expliquée, au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, chaque fois que nous avons eu l'occasion de la discuter avec ses représentants à Yalta, à Potsdam et en dernier lieu à Moscou, en décembre 1945. A aucune de ces rencontres, le Gouvernement de l'URSS n'a cru devoir présenter de propositions ou soulever des objections. Et cependant, devant le Conseil, le représentant de l'URSS accorde son plein appui aux allégations sans fondement de la délégation ukrainienne.

La plupart de ces accusations ont déjà été formulées contre nous par le Gouvernement de l'URSS à Londres au début de cette année. J'aimerais citer ici les paroles que M. Bevin a prononcées au moment de conclure les débats portant sur ces accusations: "M. Vychinsky dit que nous mettons la paix en danger. Si je l'ai bien compris, il a parlé d'attaques contre les pays voisins. J'aimerais lui demander quels Etats voisins la Grèce va attaquer. Lorsque des incidents de frontières se sont produits, j'ai proposé la réunion d'une commission des quatre Puissances, mais je n'ai reçu aucune réponse du Gouvernement de l'URSS indiquant qu'il ferait partie de la commission qui serait chargée de mener cette enquête."

Je continue par la déclaration de M. Bevin qui, je le sais, représente exactement ce qu'il pense aujourd'hui au sujet des accusations des représentants de l'URSS et de la République socialiste soviétique d'Ukraine; je cite M. Bevin:

"Il m'est très difficile de croire, et j'ai l'habitude d'être très franc, que cette question est soulevée à cause de nos agissements en Grèce. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il existe une raison beaucoup plus profonde, qui n'est connue que du Gouvernement de l'URSS. Il est difficile de comprendre pourquoi, jour par jour, dans le monde entier, l'on entend cette propagande dirigée contre un pays qui tente de se relever lui-même. Les vrais dangers qui menacent la paix du monde ont été cette incessante propagande de Moscou dirigée contre l'Empire britannique et l'emploi continu des partis communistes, dans tous les pays du monde, pour attaquer le peuple britannique et son Gouvernement, comme si aucune amitié ne nous liait. C'est là que réside le danger qui menace la paix du monde et c'est là ce qui nous oppose les uns aux autres. C'est cette suspicion qui provoque les malentendus et qui fait que l'on se demande quel est le mobile de cette action."

Telles sont les paroles de M. Bevin. Le cas soulevé aujourd'hui par M. Manuisky n'est en somme qu'un réchauffé de celui que le représentant de l'URSS avait soumis à Londres. Vers la fin des débats sur ce sujet, M. Bevin disait:

"Je suis heureux de constater, d'après la déclaration que nous venons d'entendre que l'on n'insiste plus sur les demandes originales formu-

And since the representatives of the United States, Australia, France, China, Poland, Egypt, Brazil and the Netherlands have declared their view that the presence of British troops in Greece does not constitute a situation likely to endanger the maintenance of international peace and security, I am content for my part, in a similar gesture of conciliation, not to insist upon any formal resolution in regard to the matter."

Now a word about British troops in Greece. These troops have an honourable, indeed a glorious record. They went into that country first, and they sacrificed a number of lives and a quantity of material, in an attempt to defend Greece against the fascist Hitlerite hordes, some months before the Union of Soviet Socialist Republics or the Ukraine for that matter, was forced into the war at all. At that time the Ukraine and the Union of Soviet Socialist Republics were in friendly relations with the main enemies of those who were bearing the brunt alone in the fight against the fascist Hitlerite hordes. That intervention of ours in Greece almost certainly postponed the Hitlerite attack on the Union of Soviet Socialist Republics. Our heroic attempt failed, but later, in happier days, we returned. What was the history of that return?

A Greek government of all Greek parties was formed as a result of a conference in the Levant in the autumn of 1944. This included EAM. EAM later left the government. But the government containing EAM had been appointed by the King. The King subsequently appointed a Regent, so that the Regent later appointed other governments. After leaving the government, EAM organized a revolt causing civil war. The present Government is the legitimate successor of the all-party government I have already referred to, since it won the elections and therefore replaced the government in power before the elections, which, as shown above, was the legitimate successor of the all-party Government. EAM boycotted the elections. That is no one's fault but their own. We asked the Russians to join in supervising the elections. They refused, and they thus put themselves out of court. They have no right to criticize from a distance. But it is this legitimate Greek government, and all successive governments, that have begged us to remain in Greece.

Mr. Manuisky has appealed to paragraph 7 of Article 2 of the Charter. It must be a long time since he has read it carefully. He said, I think, that it denied to any State the right to intervene in the internal affairs of another State. What it actually says is: "Nothing contained in

lées par la délégation de l'URSS. Et puisque les représentants des Etats-Unis, de l'Australie, de la France, de la Chine, de la Pologne, de l'Egypte, du Brésil et des Pays-Bas, ont exprimé leur opinion, à savoir, que la présence des troupes britanniques en Grèce ne constituerait pas une situation qui pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour ma part, je me contenterai, dans un geste semblable de conciliation, de ne pas insister pour qu'une résolution formelle soit prise à ce sujet."

Quelques mots maintenant en ce qui concerne les troupes britanniques en Grèce. Ces troupes ont un passé honorable, en fait, un passé glorieux. Elles sont allées dans ce pays une première fois et y ont sacrifié un grand nombre de vies et un matériel important pour essayer de protéger la Grèce contre les hordes fascistes et hitlériennes, et cela, plusieurs mois avant que l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ou du reste l'Ukraine, ait été forcée d'entrer en guerre. A cette époque, l'Ukraine et l'Union des Républiques socialistes soviétiques entretenaient des relations amicales avec les principaux ennemis de ceux qui, seuls, supportaient le fardeau de la lutte contre les hordes fascistes et hitlériennes. Notre intervention en Grèce a presque certainement retardé l'attaque hitlérienne contre l'Union soviétique. Notre héroïque tentative a échoué, mais par la suite, en des jours plus heureux, nous sommes revenus. Quelle a été l'histoire de ce retour?

A la suite d'une conférence tenue au Levant en automne 1944, un gouvernement grec fut formé, composé de tous les partis grecs. Il comprenait des membres du parti EAM qui, par la suite, quittèrent le Gouvernement. Mais ce gouvernement comprenant des membres du parti EAM avait été nommé par le roi. Par la suite, le roi nomma un régent, qui a ainsi ensuite nommé d'autres gouvernements. Après avoir quitté le gouvernement, le parti EAM a organisé une révolte qui a provoqué la guerre civile. Le Gouvernement actuel est le successeur légitime de ce gouvernement composé de tous les partis dont j'ai fait mention ci-dessus, puisqu'il a obtenu la majorité aux élections et, par conséquent, a remplacé le gouvernement qui était au pouvoir avant les élections; et ce gouvernement d'avant les élections était le successeur légitime du gouvernement formé de tous les partis. Le parti EAM a boycotté les élections. La faute en incombe à lui seul. Nous avons demandé aux Russes de se joindre à nous pour contrôler les élections. Ils ont refusé, et, par ce refus, ils se sont placés en dehors du problème. Ils n'ont pas le droit de venir critiquer après coup. Mais c'est ce gouvernement légitime grec et tous les gouvernements qui lui ont succédé qui nous ont priés de rester en Grèce.

M. Manuisky a cité le paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte. Il doit y avoir bien longtemps qu'il ne l'a pas lu attentivement. Il me semble que M. Manuisky a dit que ce paragraphe n'accordait à aucun Etat le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre

the present Charter shall authorize the United Nations to intervene in matters which are essentially within the domestic jurisdiction of any State . . . " It does not say that no Member of the United Nations may maintain troops in the territory of another Member at the request of the latter. If it did say that, what, may I ask, were Soviet troops doing in Iran by virtue of the Anglo-Soviet-Iranian treaty, even before 2 March of this year, let alone after the expiry of the treaty rights on that date?

Then there is the "faked" plebiscite. All those who lose plebiscites always qualify them as a "swindle". The elections were called a swindle. We did our best to provide that they should not be. In that we had the assistance of the United States and French Governments. We invited the Soviet Government to join us in this task. They refused, as I have already said. I think the report of the Allied Commissions has already been published. There are no secrets; we did our best. We have done our best also in connexion with the plebiscites. Most of the gloomy prophecies have not been justified. And I simply do not accept wild allegations of "terror". They cannot be, and have not been, substantiated.

I listened carefully to Mr. Manuilsky to hear whether he had any substantiation of his charges. He began by referring to and, in fact, reading out of the text of a secret order and showing, according to him, that the Greek extremist monarchists, with the help of British authorities, were setting up monarchist bands which terrorized the whole population. He gave the text of the order, which he said came from the Fourth British Indian Division. I have just been able to obtain a report on this, from which it appears that this distribution of arms was in fact made. This was done in May, 1945 by the Seventh Indian Brigade at Kavalla, at the request of the Greek General Melissinos, commanding the fifteenth and sixteenth brigades at the time when the gendarmerie was not functioning, and villages in eastern Macedonia and Thrace were being attacked by right wing bands. Arms were restricted to six weapons per village and were issued against receipt. When the stage of emergency was over, an order was issued on 16 June 1946 for the recovery of the arms and all were in fact recovered.

Mr. Manuilsky produced a case of an alleged Mr. George, described as political adviser to a "monarchist group" who were guilty of murders and other forms of violence. Mr. George was said, I think, to have tortured and shot a well-known Greek journalist. Mr. Manuilsky said he had documents to prove this to me, but he did not produce them. If he will do so, I am sure

Etat. Mais ce que cet Article dit en fait, est: "Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat. . ." Cela ne signifie pas qu'aucun Etat, Membre des Nations Unies, n'a le droit de maintenir des troupes sur le territoire d'un autre Membre, si celui-ci le demande. Si l'Article en question signifiait cela, je demanderais alors ce que faisaient les troupes soviétiques en Iran en vertu de l'accord anglo-soviéto-iranien, même avant le 2 mars de cette année, sans parler de ce qui a suivi l'expiration des droits découlant de ce traité?

Venons-en maintenant à la question du plébiscite "truqué". Tous ceux qui perdent des plébiscites les qualifient d' "escroquerie". Les élections grecques, elles aussi, ont été qualifiées d'escroquerie. Nous avons fait de notre mieux pour qu'elles n'en fussent pas une. Et en cette occasion, les Gouvernements des Etats-Unis et de la France nous ont prêté assistance. Nous avons invité le Gouvernement soviétique à se joindre à nous. Ce dernier, comme je l'ai déjà dit, a refusé. Je crois que le rapport des Commissions alliées a déjà été publié. Il n'y a donc là aucun secret. Nous avons fait de notre mieux et nous avons agi de même en ce qui concerne le plébiscite. La plus grande partie des prévisions pessimistes n'ont pas été justifiées et je ne puis tout simplement pas accepter ces extravagantes allégations de "terreur". Elles ne peuvent être appuyées par des faits, et d'ailleurs ne l'ont pas été.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention le discours de M. Manuilsky afin de voir s'il apporterait des preuves à l'appui de ses accusations. Il a commencé par faire des allusions à un ordre; en fait, il nous a lu le texte d'un ordre secret qui, selon lui, démontre que les monarchistes extrémistes grecs, avec l'aide des autorités britanniques, organisent des bandes monarchistes qui terrorisent l'ensemble de la population. Il a donné le texte de cet ordre qui, disait-il, provenait de la quatrième Division britannique de l'armée des Indes. Je viens juste de recevoir à ce sujet, un rapport duquel il ressort qu'effectivement cette distribution d'armes a bien eu lieu. Cela a été fait en mai 1945 par la quatrième Brigade hindoue à Cavalla et à la demande du Général grec Melissinos, qui commandait les 15e et 16e brigades à l'époque où la gendarmerie ne fonctionnait pas et où les villages de la Macédoine orientale et de la Thrace étaient attaqués par des bandes extrémistes de droite. Les armes furent distribuées à raison de 6 par village et contre reçu. Lorsque la période d'alerte fut passée, un ordre donné le 16 juin 1946 a prescrit la récupération de toutes les armes distribuées et toutes ont en fait été rendues.

M. Manuilsky a cité le cas d'un certain M. Georges qu'il qualifie de conseiller politique d'un "groupe monarchiste", et qui se serait rendu coupable de meurtres et d'autres actes de violence. Il me semble que l'on a accusé M. Georges d'avoir torturé et exécuté un journaliste grec bien connu. M. Manuilsky prétend posséder les documents pouvant me donner des preuves

that my Government will cause an enquiry to be made.

He produced a story of the advice given by the British economic adviser on Greek labour legislation. That may have been very disgraceful, but I could not make out why.

Mr. Manuisky seemed to imply that we directed "punitive expeditions" in preparation for the plebiscite. With a great flourish he produced a photograph, the exact significance of which I failed to grasp. I do not know whether my colleagues understood the full significance of that photograph. To me, it appeared to represent a party of rather disagreeable, mean-looking individuals, with, in the foreground, what might be taken to be a British officer. In the photograph, the British officer appeared to have his hands tied behind his back, but that may not have been the case, and one of the lesser agreeable figures in the background seemed to be covering him with a tommygun. I do not know what that means.

Mr. Manuisky referred to a declaration of 6 August by the Deputy Chief of the British Military Mission. He did not give the text of it. He quoted Mr. Warby. Mr. Warby is always quoted. He quoted the American paper *PM*.

On this flimsy foundation Mr. Manuisky tries to build up the case that His Majesty's Government in the United Kingdom is backing monarchist extremists, is conniving at the ill-treatment of minorities and is inciting Greece to attack her much more powerful neighbours at a time when we are looking forward to the day when we may be able to withdraw our troops, in the hope that the end of our task may be in sight. I submit that the Ukrainian representative has failed entirely to make a case.

As regards the situation in Greece, I do not claim that all is perfect and tranquil there. Certainly all is not perfect by Soviet standards. All is not perfect even by British democratic standards. My Government never claimed that it is. But two facts I do claim, one is that conditions in Greece are no nearly in such a sorry plight as in certain other European countries whose situations have not, as yet, been investigated by this Council; and the second is that conditions in Greece would be better than they are if it were not for Communist pressure and propaganda inside her territory and along her borders.

What Greece now needs is to be left alone. Her record during the war is second to none; and if the records of all the countries formerly under enemy occupation are to be searched, there are several statesmen now in power in

mais il n'a pas montré ces documents. S'il veut bien les produire, je suis persuadé que mon Gouvernement fera procéder à une enquête.

M. Manuisky nous a parlé d'une histoire de conseil donné par le Conseiller économique britannique en ce qui concerne la législation grecque du travail. Il est possible que cela soit très scandaleux bien que je n'arrive pas à comprendre pourquoi.

M. Manuisky semble vouloir faire entendre que nous avons entrepris des "expéditions punitives" en vue de préparer le plébiscite. Avec de grands gestes, il a produit une photographie dont je n'ai pu saisir la signification exacte. J'ignore si mes collègues ont compris la pleine signification de cette photographie. Quant à moi, il me semble qu'elle représentait un groupe d'individus, plutôt désagréables et peu engageants avec, au premier rang, un homme que l'on pourrait prendre pour un officier britannique. Sur la photographie, l'officier britannique semble avoir les mains liées derrière le dos, mais cela n'est peut-être pas le cas, et il me semblait que l'un des personnages les moins agréables, placé à l'arrière-plan, le menaçait d'une mitraillette. Je ne comprends pas ce que cela signifie.

M. Manuisky s'est référé à une déclaration faite le 6 août par le Chef adjoint de la Mission militaire britannique mais il ne nous en a pas donné le texte. Il a cité M. Warby; on cite toujours M. Warby. Il a également cité le journal américain *PM*.

C'est sur cette base fragile que M. Manuisky essaye d'étayer son accusation, à savoir que le Gouvernement britannique soutient les extrémistes monarchistes, qu'il serait de connivence avec eux dans les mauvais traitements infligés aux minorités et qu'il inciterait la Grèce à attaquer ses voisins plus puissants, et cela à une époque où escomptant la fin prochaine de notre tâche, nous attendons avec impatience le jour où nous pourrions retirer nos troupes. Je prétends que le délégué de l'Ukraine a complètement échoué dans sa tentative de prouver ses accusations.

En ce qui concerne la situation de la Grèce, je n'affirme pas que tout y soit parfait et tranquille; certainement tout n'est pas parfait si l'on en juge par les normes soviétiques. Tout n'est pas parfait non plus d'après les principes démocratiques britanniques. Mon Gouvernement n'a jamais prétendu le contraire mais je tiens à affirmer deux faits. L'un, c'est que les conditions qui prévalent en Grèce sont loin d'être aussi attristantes que celles qui règnent dans certains autres pays européens dont la situation n'a pas encore été étudiée par le Conseil. Le deuxième fait, c'est que les conditions en Grèce seraient bien meilleures qu'elles ne le sont, s'il n'y avait pas la pression communiste et la propagande à l'intérieur de son territoire et tout le long de ses frontières.

Ce dont la Grèce a besoin maintenant, c'est qu'on la laisse tranquille. Son actif au cours de la guerre ne le cède en rien à celui des autres peuples, et si l'on devait fouiller les archives de tous les pays qui ont été sous occupation enne-

countries near Greece, whose past would contrast unfavourably with that of any member of the Greek Government. But recrimination of this kind serves no useful purpose.

The Greeks, by the elections in March and by the plebiscite on 1 September, both conducted in a manner which trustworthy impartial witnesses have described as fair, have shown clearly what regime the majority of the Greek people desires to have. The internal politics of this regime may or may not command the sympathy of other Members of the United Nations, but that is no affair of the Security Council or indeed of anyone except the Greek people itself.

While Greece is exposed to incessant attacks from the press and radio of her northern neighbours and from Moscow, and while former enemy States are encouraged to make baseless claims for Greek territory, Greece cannot enjoy "freedom from fear".

I have spoken hitherto in rebuttal of the charges light-heartedly brought against the Government of the United Kingdom. I should like to add, in conclusion, one or two words in my capacity as a member of this Council.

The proceedings which are now in course, like a number of others that have preceded them, do not, it seems to me, come properly before this august body. This is not the way to use the Security Council. It was always intended that if difficulties, or differences of opinion, were to arise between certain Members of the United Nations, such Members should seek to settle them in the first instance directly between themselves or by an agreed procedure.

No attempt has been made to do that, and what happens now is that a Member of the United Nations suddenly, and without warning, and I would add, without due cause, flings down an accusation on the table of the Council. He, if he is not a member of the Council, is given all facilities for availing himself, temporarily, of such membership. He makes inflammatory speeches which receive all the publicity afforded by the United Nations, he produces bits and pieces of evidence, and spares no effort to trap and trip up the delegates of these Member States against which his accusations are directed. That is what I mean when I speak of propaganda.

That is not how it was hoped that the United Nations would work. And if this procedure is followed further, the Security Council will be brought into disrepute and the purpose of the Charter of the United Nations will be defeated.

**The PRESIDENT:** I have received a letter signed by Colonel Tuk Jakova, representative of the People's Republic of Albania and Minister

mie, plusieurs hommes d'Etat, aujourd'hui au pouvoir dans des pays voisins de la Grèce, se trouveraient par leur passé dans une situation peu flatteuse par comparaison à n'importe quel membre du Gouvernement hellénique. Mais des récriminations de ce genre ne servent aucune fin utile.

Par les élections de mars et par le plébiscite du 1<sup>er</sup> septembre dernier, et ces deux opérations ont été conduites d'une manière très satisfaisante au témoignage de personnalités importantes autant qu'impartiales, les Grecs ont indiqué clairement quel régime la majorité du peuple grec désirait avoir. La politique intérieure de ce régime peut susciter ou non la sympathie d'autres Membres des Nations Unies; cela n'est pas du ressort du Conseil de sécurité ni même de personne d'autre si ce n'est du peuple grec lui-même.

Tant que la Grèce se voit exposée aux attaques incessantes de la presse et de la radio de ses voisins et de Moscou, et que des Etats anciennement ennemis sont encouragés à formuler des revendications non fondées sur des territoires grecs, la Grèce ne peut se considérer comme "libre de toute crainte".

Ce que j'ai dit jusqu'à présent avait pour but de réfuter les accusations portées à la légère contre le Gouvernement du Royaume-Uni. En guise de conclusion, j'aimerais ajouter quelques mots en ma qualité de membre du Conseil.

La discussion qui se déroule actuellement, comme nombre d'autres qui l'ont précédée, ne me semble pas pouvoir prétendre à l'attention de cet auguste corps. Ce n'est pas à cela que doit servir le Conseil de sécurité. Il a toujours été entendu que si des difficultés et des divergences d'opinion venaient à se produire entre certains Membres des Nations Unies, ces Membres devraient d'abord s'efforcer de les aplanir par une entente directe ou par des procédés généralement acceptés.

Aucune tentative à cet effet n'a été entreprise, et voici ce qui se produit maintenant: soudainement, sans avertissement, j'ajouterais même sans aucune raison valable, un Membre des Nations Unies lance une accusation devant le Conseil. Cet Etat n'est pas membre du Conseil, mais il se voit néanmoins accorder toutes facilités pour se comporter temporairement comme s'il l'était. Il prononce des discours incendiaires qui reçoivent toute la publicité qu'offrent les Nations Unies, il produit des fragments de preuves et ne néglige aucun effort pour tendre des pièges aux délégués des Etats Membres contre lesquels sont dirigées ces accusations. Voilà ce que je veux dire quand je parle de propagande.

Ce n'est pas de cette façon que l'on espérait voir les Nations Unies travailler. Et si ce procédé devait se reproduire, le Conseil de sécurité perdrait sa réputation et les buts de la Charte des Nations Unies ne seraient pas atteints.

**Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais):** J'ai reçu une lettre signée du colonel Tuk Jakova, représentant de la République populaire d'Al-

of State. The letter is dated 5 September and reads as follows:

“Mr. President:

In view of the fact that the Security Council has before it the charges of the Ukrainian Soviet Socialist Republic against Greece, whose aggressive attitude is endangering the peace in the Balkans and perhaps in Europe and the world, I, as representative of the People's Republic of Albania to the United Nations, realizing that my country is thus directly threatened, ask, on the basis of Article 32 of the Charter of the United Nations, that you kindly invite me to the table of the Security Council for the purpose of presenting my factual statement in this connexion. I believe that this statement will be of value to this distinguished body in order to shed more light on the just and correct charges against Greece.

In the hope that the voice of Albania will have an opportunity to be heard before the United Nations Security Council, I beg to remain . . . .”

Then there is the signature. The letter has been distributed.

The legal rules which must guide us in the consideration of this letter are the following: Article 31 of the Charter says that Members of the United Nations “may participate, without vote, in the discussion of any question . . . when ever the Council considers that the interests of that Member are specially affected.” Article 32 says that both Members and non-members may participate in the discussion in the case of a dispute.

The case before us which has been brought by the Minister of Foreign Affairs of the Ukrainian Soviet Socialist Republic has been classified by him as a situation under Article 34. Accordingly, unless we classify the subject as a dispute, Article 32 cannot be applied. However, rule 39 of our rules of procedure says that the Security Council may invite members of the Secretariat, or other persons whom it considers competent for the purpose of supplying it with information, or to give other assistance in examining matters within its competence. My interpretation of rule 39 is that it gives the Council freedom to invite whoever it chooses to supply it with information or other assistance, as distinguished from participation in the discussion. These are the legal rules which must guide our consideration of this letter.

From what I said, it follows that the matter has to be considered on the basis of rule 39. According to rule 39, the invitation must come from the Council. I should like to hear the members of the Council express their opinion.

Mr. HASLUCK (Australia): On behalf of the Australian delegation, I would like to say at the

banie et Ministre d'Etat. La lettre, datée du 5 septembre, est conçue comme suit:

“Monsieur le Président,

Le Conseil de sécurité étant maintenant saisi des accusations portées par la République socialiste soviétique d'Ukraine contre la Grèce, dont l'attitude agressive met en danger la paix dans les Balkans et peut-être dans l'Europe et dans le monde, je demande, conformément à l'Article 32 de la Charte des Nations Unies et en ma qualité de représentant de la République populaire d'Albanie auprès des Nations Unies, pays qui se trouve directement menacé, que vous vouliez bien m'inviter à prendre place à la table du Conseil pour me permettre de présenter un exposé des faits. Je crois que cet exposé sera utile pour cet éminent organisme et permettra d'éclairer d'un jour nouveau les accusations justifiées portées contre la Grèce.

Dans l'espoir que la voix de l'Albanie recevra l'occasion de se faire entendre devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, je vous prie d'agréer. . .”

Ensuite vient la signature. La lettre a été distribuée.

Les règles juridiques qui doivent nous guider dans l'examen de cette lettre sont les suivantes: l'Article 31 de la Charte dit que tout Membre des Nations Unies “peut participer, sans droit de vote, à la discussion de toute question . . . chaque fois que celui-ci (le Conseil) estime que les intérêts de ce Membre sont particulièrement affectés”. L'Article 32 stipule que les Membres et les Etats qui ne sont pas Membres peuvent participer à la discussion dans le cas d'un différend.

Le cas qui nous est soumis a été introduit par le Ministre des Affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine et a été qualifié, par lui-même, comme une situation aux termes de l'Article 34. Par conséquent, à moins que nous ne décidions de considérer ce cas comme un différend, l'Article 32 ne saurait être appliqué. Toutefois, l'article 39 de notre règlement intérieur prévoit que le Conseil de sécurité peut inviter des membres du Secrétariat, ou toute autre personne qu'il juge qualifiée, à lui fournir des informations ou à lui prêter assistance dans l'examen des questions relevant de sa compétence. Selon moi, l'article 39 donne donc au Conseil pleine latitude pour inviter toute personne qu'il juge susceptible de lui fournir des informations ou toute autre assistance, sans que cela implique qu'elle doive participer à la discussion. Telles sont les règles juridiques qui doivent nous guider dans l'examen de cette lettre.

Il résulte de ce que je viens d'exposer que la question doit être examinée à la lumière de l'article 39. Conformément à cet article 39, l'invitation doit venir du Conseil de sécurité. Je demande aux membres du Conseil d'exprimer leur opinion à ce sujet.

M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*): Au nom de la délégation australienne, je

commencement, that we agree completely with your statement of the legal position. I think that is an exact statement of the situation before this Council. I should like to add, however, one addendum to what you have said. If the representative of Albania did choose to act under Chapter VI and to draw attention to a dispute, he might so qualify to be invited to participate in the discussion. But if he did so draw attention to a dispute under paragraph 2, Article 35, he would thereby also incur the obligation under Article 33 which would require him, before coming to this Council, to first of all seek a solution by negotiation, enquiry, mediation, conciliation, arbitration or judicial settlement. Having said that, I agree that the present position before us is the application of rule 39. As to that, the view of our delegation is governed by our views regarding the procedure of this Council in the matter which has been brought to its attention.

As we see the position at the present moment, a situation has been brought to our attention. It has been admitted to the agenda and at the first stage we have heard statements from the State bringing the complaint, and from the representatives of the two States who have been directly mentioned in the complaint. It has been customary on previous occasions to regard such statements as the first stage in our handling of a situation.

It seems to our delegation that we now approach the second stage in which we are obliged to carry out our responsibility under Article 34 regarding the investigation of the situation. We have heard the situation described from both sides. It is now our responsibility, under Article 34, to decide whether or not we will investigate. Article 34 says the Security Council may investigate any situation which may lead to international friction.

The next stage in our proceedings is to decide whether or not we shall undertake such an investigation. It would seem to me that if we apply rule 39 in regard to the making of the statement of the representative of Albania, we should apply that rule after we have made up our minds whether or not we are going to investigate this complaint. We cannot make a decision at this moment.

In order that we may reach an agreed and reasoned decision under Article 34, our delegation wishes to propose at an early opportunity, without stifling the present discussion, that the Council should adjourn the discussion of the Greek situation perhaps for a period of two, three or four days in order that representatives may consider the statements that have been put before them, in order that they may consult their Governments, and that they may come to our next meeting ready to make a prompt decision

tiens tout d'abord à dire que nous sommes complètement d'accord avec votre déclaration quant à la position juridique de la question. Je crois qu'elle représente un exposé exact de la situation. J'aimerais cependant ajouter un point à votre exposé. Si le représentant de l'Albanie entend se prévaloir des dispositions du Chapitre VI et attirer l'attention sur un différend, il peut ainsi se mettre dans les conditions voulues pour être invité à participer à la discussion.

Mais, s'il attire ainsi l'attention sur un différend visé par l'Article 35, paragraphe 2, il doit de ce fait assumer l'obligation prévue à l'Article 33 qui l'oblige, avant de comparaître devant le Conseil, de rechercher tout d'abord la solution de ce différend par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire. Cela dit, je reconnais que la question qui nous est posée est visée par l'Article 39. En ce qui concerne ce fait, l'opinion de notre délégation est dictée par nos conceptions au sujet de la procédure que doit suivre ce Conseil dans le cas sur lequel son attention a été attirée.

La situation actuelle, telle qu'elle nous apparaît, est la suivante: une situation a été portée à notre attention. Elle a été inscrite à l'ordre du jour et dans sa première phase, nous avons entendu les déclarations faites par l'Etat qui a formulé la plainte et aussi par les représentants des deux Etats qui ont été directement mentionnés dans cette plainte. Nous avons été accoutumés dans des cas précédents de considérer ces déclarations comme constituant la première phase dans notre examen de la situation.

Notre délégation est d'avis que nous approchons maintenant de la deuxième phase où nous sommes obligés de remplir notre tâche en vertu de l'Article 34 pour procéder à l'étude de ce différend. Nous avons entendu le différend tel qu'il est exposé par les deux partis. Conformément à l'Article 34, il nous appartient maintenant de décider si nous devons ou non procéder à une enquête. L'Article 34 stipule que le Conseil de sécurité peut enquêter sur toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations.

La phase suivante de nos procédés consistera à décider si nous procéderons, ou non, à cette enquête. Il me semblerait que, si nous nous appuyons sur l'Article 39 pour la présentation de la déclaration du représentant de l'Albanie, nous ne devrions appliquer cet article qu'après avoir décidé si nous devons ou non instruire cette plainte. Nous ne pouvons prendre cette décision actuellement.

Si nous voulons parvenir à une décision raisonnée et acceptée par les membres du Conseil, conformément à l'Article 34, notre délégation désirerait proposer, et cela aussitôt que possible, et sans toutefois faire traîner outre mesure les présents débats, que le Conseil ajourne la discussion de la situation grecque pour trois ou quatre jours. Cette procédure permettrait aux représentants d'étudier les déclarations qui leur ont été faites et de consulter éventuellement leurs Gouvernements. Ils pourront alors venir à notre

on that question; this is obligatory under Article 34, whether or not they intend to investigate the situation which has been brought before the United Nations. For that reason, I would suggest both the postponement of any consideration of the Albanian application and any further discussion of the Greek situation.

Before closing, however, I feel bound to remark that the letter which the representative of Albania has presented to us does not appear to show proper understanding of the functions of this Council. In two places in that letter, the Albanian Government refers to "charges" against Greece. In view of the fact that "the Security Council has before it the 'charges' that were brought against Greece," he wishes to make a statement "in order to shed more light on the just and correct charges against Greece."

I think that those phrases reveal a complete misunderstanding of the functions of this Council. We are not a body of criminal jurisdiction to try any State in this world, particularly not to judge accusations brought in the form of charges against any of the Members of the United Nations. We are here to consider the situation in order to achieve means of pacific settlement. I think that the only excuse for the representative of Albania using such language in a communication addressed to this Council is possibly due to the fact that Albania has not yet been admitted to Membership in the United Nations and is unfamiliar with the workings of this body.

**The PRESIDENT:** The representative of Australia has spoken about his proposal to adjourn the meeting, but I did not understand him quite clearly, and I should like to know whether he meant to make a motion to adjourn.

**Mr. HASLUCK (Australia):** I am prepared to move a formal motion for the adjournment of the discussion of this question. In doing so, of course, I realize that such a motion takes precedence, under rule 33, and I would not like my motion to preclude anyone from speaking, if anyone wishes to speak. Subject to that, I would move a motion for adjournment.

**Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translation from Russian):** It seems to me that the request which the representative of Albania addressed to the Security Council is a just one. What is the meaning of this request? It means that inasmuch as the question raised in the Ukrainian statement has a direct bearing on Albania, a decision to hear the representative of Albania would be quite natural. Indeed, the members of the Council who have already spoken

prochaine séance instruits de l'affaire et disposés à prendre une prompte décision sur la question soulevée conformément à l'Article 34, à savoir, si oui ou non, ils ont l'intention d'enquêter sur la situation qui a été soumise aux Nations Unies. A cet effet, je proposerais que l'on remette aussi bien l'étude de la demande formulée par l'Albanie que la poursuite des débats sur la situation grecque.

Cependant, avant de conclure, j'estime devoir faire observer que la lettre que le représentant de l'Albanie nous a présentée laisse croire que les fonctions de ce Conseil n'ont pas été convenablement comprises. A deux reprises, dans cette lettre, le Gouvernement de l'Albanie fait allusion à des "accusations" contre la Grèce. En considération du fait que "le Conseil de sécurité se trouve en présence d'"accusations" qui ont été portées contre la Grèce", il désire faire une déclaration "afin de verser plus de lumière sur les accusations justes et exactes formulées contre la Grèce".

Je crois que ces termes révèlent une totale méprise quant aux attributions de ce Conseil. Nous ne constituons pas un corps de juridiction criminelle devant juger un Etat quelconque, et surtout nous n'avons pas à juger des plaintes portées contre l'un des Membres des Nations Unies à la faveur d'imputations de responsabilité. Nous devons examiner la situation afin de trouver des moyens de parvenir à un arrangement pacifique. Je crois qu'il faudrait chercher la seule excuse que puisse invoquer le représentant de l'Albanie pour employer un tel langage dans une lettre adressée à ce Conseil, dans le fait que l'Albanie n'a pas encore été admise comme Membre des Nations Unies et ne s'est pas encore entièrement familiarisée avec le fonctionnement de cette Organisation.

**Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais):** Le représentant de l'Australie a exprimé sa proposition d'ajourner la séance du Conseil, mais je ne l'ai pas très nettement compris et j'aimerais à savoir s'il avait l'intention de présenter une motion tendant à l'ajournement.

**M. HASLUCK (Australie) (traduit de l'anglais):** Je suis tout disposé à présenter une motion formelle tendant à l'ajournement des débats sur cette question. Naturellement, je me rends bien compte qu'une telle motion prend priorité, conformément à l'Article 33 du règlement intérieur et je ne désire nullement que ma motion puisse empêcher d'autres orateurs de prendre la parole s'ils en ont l'intention. Cette réserve faite, je présenterai la motion d'ajournement.

**M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe):** La demande présentée au Conseil de sécurité par le représentant de l'Albanie me paraît juste. En quoi consiste cette demande? Elle revient à dire que dans la mesure où la question soulevée par la déclaration ukrainienne intéresse directement l'Albanie, il serait naturel de décider d'entendre le représentant de ce pays. En fait, les membres du Conseil qui ont pris la parole au sujet de la

on the question raised in the Ukrainian statement have spoken about Greece and Albania. But the Albanian representative is not seated at the Council table.

I repeat, the request of the representative of Albania is a just one. I see no reasons for postponing consideration of this question, the question of inviting the Albanian representative, or for postponing the discussion in general of the question raised in the Ukrainian statement.

The representative of Australia says that to invite the representative of Albania would mean that an investigation has already begun. I think this is a mistake. The investigation to which the representative of Australia refers can only be a result of examination of this question by the Security Council, and not a prerequisite. What is it the representative of Albania requests? He requests that before taking a decision, whether it be a decision to investigate or any other decision, the Security Council should hear the point of view of the representative of the Albanian Government.

Thus, the representative of Australia is confusing two absolutely distinct things. He speaks of an investigation which can only be the result of a decision of the Security Council. But the Albanian representative raises the question of his participating in the discussion or, at least, of expounding the Albanian Government's point of view during the discussion of this subject, before the Security Council takes a decision.

In general, I must say that I think the methods employed in the discussion of such questions in the Security Council are rather strange. I say "strange", and I must say beforehand that I use the weakest epithet that can be employed in this case. Indeed, in discussing the question whether or not the Ukrainian statement should be placed on the agenda, the representative of Australia said that the Ukrainian statement was not sufficiently substantiated, and he did not vote for its inclusion in the agenda. And this was said by the representative of a country whose delegates at the San Francisco and Paris Conferences, or at any international conference, have always maintained the point of view that the representatives of governments, who have anything to say when a dispute or a situation is under discussion, should always be given the fullest opportunity to state their point of view. But a few days ago, we saw how the representative of Australia even resorted to such methods as interrupting the statement of a member of the Security Council, who was bringing forward some facts that were unpalatable to certain members of the Security Council.

I must say that such methods as interrupting the speeches and similar methods, for instance, objecting to a statement under the pretext of the language or the form, may be good enough for provincial high schools. I think they are not even suitable for a college. They are quite out of place in the Security Council. The Security Council is far too serious an international

question soulevée par la déclaration ukrainienne, ont parlé de la Grèce et de l'Albanie. Or, il n'y a pas de représentant albanais à la table du Conseil.

Je le répète, la demande présentée par le représentant de l'Albanie me paraît juste. Je ne vois aucune raison pour ajourner l'examen de la question, tant en ce qui concerne l'invitation à adresser au représentant albanais qu'en ce qui concerne la discussion générale de la question soulevée par la déclaration ukrainienne.

Le représentant de l'Australie a déclaré que l'invitation faite au représentant de l'Albanie constituerait déjà le début d'une enquête. J'estime que cela est une erreur. L'enquête dont parle le représentant de l'Australie ne peut être que le résultat de l'examen de la question par le Conseil de sécurité, elle ne saurait précéder cet examen. Que demande en effet le représentant de l'Albanie? Il demande que le Conseil de sécurité, avant d'adopter une résolution, écoute l'exposé du point de vue du représentant du Gouvernement albanais, que cette résolution prévoie une enquête ou toute autre mesure.

Ainsi, le représentant de l'Australie mélange deux questions totalement distinctes. Il parle d'une enquête, qui ne saurait être que le résultat d'une décision prise par le Conseil de sécurité, alors que le représentant albanais a demandé à participer à la discussion, ou tout au moins à exposer le point de vue du Gouvernement albanais au cours de la discussion actuelle, avant que le Conseil de sécurité ne prenne une décision.

De toute façon, je dois dire que les méthodes adoptées par le Conseil de sécurité pour la discussion de cette question me paraissent étranges. Je dis "étranges", et ce faisant je dois vous prévenir que j'emploie le terme le plus faible qu'on puisse employer dans ce cas. En effet, au cours de la discussion sur le point de savoir s'il y avait lieu ou non d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la communication ukrainienne, le représentant de l'Australie a déclaré que cette communication n'était pas suffisamment fondée et il n'a pas voté pour l'inscription de la communication ukrainienne à l'ordre du jour. Cette déclaration a été faite par le représentant d'un Etat dont les délégués, à toutes les conférences internationales, à San Francisco, à Paris, partout, ont affirmé qu'il était nécessaire que tous les Etats aient la possibilité pleine et entière, d'exposer leurs points de vue sur une situation ou un différend. Or, nous avons vu, il y a deux ou trois jours, que le représentant de l'Australie a été jusqu'à interrompre l'exposé d'un membre du Conseil de sécurité citant des faits désagréables pour certains membres du Conseil de sécurité.

Je dois dire que des méthodes telles que celles qui consistent à interrompre un orateur ou à soulever des objections de style ou de forme peuvent être à leur place dans des écoles primaires supérieures de province; je ne pense pas qu'elles conviennent à des lycées; en tout cas, elles sont tout à fait déplacées au Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité est un organisme interna-

political organ for the substance of a matter, the substance of a question, to be concealed behind a husk of words. But if you free the substance of the question from this husk of words: "good faith, dignity, language, form, misuse", you will get the question in a clean-cut form: should we or should we not discuss the Ukrainian statement with the utmost seriousness and give a full hearing to all the facts relating to it?

I wish to say that I would not have dwelt upon the statement of the representative of Australia, if I had not realized that the point of view reveals a certain tendency. I am speaking only in connexion with this. Otherwise, I would not have spoken about the statement of the representative of Australia.

It seems to me that we have already passed one stage in the discussion of our subject. We have now reached another stage. One of the countries involved in this situation has requested to be allowed to expound its point of view; it is precisely this second stage in the consideration of this question that is now taking place. It seems to me that we cannot so lightly approach the matter and refuse the request of the representative of Albania, especially as it would establish, I think, an unpleasant and incorrect precedent for the future. With this in view, it seems to me that we should, in the first place, comply with Albania's justified request, in accordance with rule 39 of the rules of procedure adopted by the Security Council. In the second place, we should not adjourn the discussion of this question for four days, as suggested by the representative of Australia.

What reason is there to adjourn the discussion for four days? I see no reasons whatever. At least, there are no apparent reasons. Perhaps, the Australian representative or the representative of some other country will supply some convincing argument or other. But I have not heard these convincing arguments. I do not think we should be guided by intuition. Some members of the Security Council may not agree with the assertions contained in the Ukrainian statement, but it is the duty of the Security Council, whether they wish it or not, I repeat, it is their duty to examine the statement with all seriousness, and not to stick up in front a barrage of words. They may be good fine words, but it is a barrage of words that hides the substance of the question. A barrage of words will not be of any use, even if we employ American slang, which would provide us with a richer supply for the barrage. I use the expression "American slang" in the best sense, without implying anything. I like it. But it is out of place here.

Mr. PARODI (France) (*translated from the French*): I should like to support the proposal of the representative of Australia which appears to me, as indeed do all the proposals emanating from that delegation, to be both based on a desire to apply the provisions of the Charter and extremely objective and wise from a practical point of view.

tional trop important pour que nous puissions cacher le fond des questions sous le voile des mots. Mais si nous dépouillons le fond de la question de son enveloppe verbale—"good faith" "dignity" "language" "form" "misuse"—la question se présentera clairement: faut-il examiner avec tout le sérieux nécessaire la communication ukrainienne? Faut-il ou non écouter un exposé de tous les faits ou non?

Je dois dire que je n'aurais pas relevé cette déclaration du représentant de l'Australie, si je ne me rendais pas compte qu'elle est l'expression d'une certaine tendance. C'est seulement pour cette raison que j'ai cru bon de relever la déclaration du représentant australien.

Il me semble que nous avons déjà franchi une étape dans la discussion actuelle. Nous en sommes à la seconde étape. Le représentant d'un des Etats impliqués dans cette situation a demandé à exposer son point de vue; c'est là la seconde étape de la discussion de cette question qui a lieu actuellement. Il me semble que nous ne pouvons pas rejeter à la légère la demande du représentant de l'Albanie, d'autant plus que ce serait, à mon avis, créer un précédent assez fâcheux et injuste. Par conséquent, j'estime qu'il faudrait en premier lieu donner satisfaction à la demande justifiée de l'Albanie, par application de l'article 39 du règlement intérieur du Conseil de sécurité et, en second lieu, j'estime que nous ne devons pas ajourner un examen de cette question à quatre jours comme le propose le représentant de l'Australie.

Pourquoi ajourner les discussions à quatre jours? Je ne vois aucune raison pour le faire; en tout cas, il n'y a aucune raison évidente. Il se peut que le représentant de l'Australie ou d'un autre pays nous apporte des arguments convaincants pour le faire, mais jusqu'ici je n'ai rien entendu de tel. Je ne pense pas que nous devions agir par intuition. Certains des membres du Conseil de sécurité peuvent ne pas être d'accord avec les affirmations contenues dans la communication ukrainienne, mais c'est le devoir du Conseil de sécurité, qu'il le veuille ou non, d'examiner avec tout le sérieux nécessaire cette communication et non de lui opposer un barrage de mots, de belles paroles peut-être, mais qui ne servent qu'à cacher le fond de la question. Rien ne sert d'employer un barrage de mots, même si on fait usage du "slang" américain qui nous fournit un terrain si fertile. J'emploie cette expression de "slang" américain dans le meilleur sens et sans aucune arrière-pensée. J'aime le "slang". Mais ici il est déplacé.

M. PARODI (France): Je voudrais appuyer la proposition du représentant de l'Australie, qui me paraît, comme d'ailleurs, d'une manière générale toutes les propositions faites par cette délégation, à la fois inspirée par le souci de l'application des règles de la Charte et extrêmement objective et sage du point de vue pratique.

Since the beginning of the discussion, I have been somewhat surprised that the Government which would seem to be most concerned in the matter we are dealing with has not yet appeared in the debate. It now takes its place in the debate by a letter dated 5 September, whereas we were originally given cognizance of a telegram of 24 August, if my memory serves me well. I will not go so far as to say, after reading that letter, that we get the impression that the Albanian Government was particularly disturbed and alarmed by the discussions which have taken place here. However, it would seem clear from a perusal of this letter, that the threat to peace, if indeed there is such a threat, a point on which I am not giving an opinion at the moment, at least is not a threat of great urgency, and that we can, in good conscience, allow ourselves a certain amount of time to pursue the consideration of this matter. The time limit which the representative of Australia has proposed seems to me a suitable one since it enables us to communicate with our Governments in order to learn their attitude. I therefore think that the proposal before us offers no drawbacks, but rather has very great advantages and I, for my part, fully endorse it.

Mr. HASLUCK (Australia): I merely asked recognition in order to move formally, as I had not done so before, that the Council should adjourn the discussion of the Ukrainian complaint against Greece. At the same time so far as our delegation is concerned, we are quite prepared to adjourn the complaint of the Union of Soviet Socialist Republics against Australia to a future date, and if I may borrow from my United Kingdom colleague a word which he applied to the Ukrainian complaint, I would describe it as "light-hearted".

The PRESIDENT: We have a motion for adjournment. According to rule 33, such a motion shall be decided without debate.

I think I do not overstep my rights by saying, as President, that I second this motion, and that the motion for adjournment should be interpreted as a purely technical rule without any implications, simply because it is now almost 6 p.m., and most of the representatives, I understand, are rather anxious that we do not establish the custom of finishing our meetings late in the evening. For this reason alone, I second the motion of the Australian representative. Unless anybody objects, I shall adjourn the meeting.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Mr. President, will you please explain the following. If we hold a meeting of the Security Council tomorrow on a different question, as I have heard, and if the meeting of the Council on the present question is on Monday, since apparently it is

Depuis le début de cette discussion, j'ai été un peu étonné que le Gouvernement qui paraissait le plus intéressé à l'affaire dont nous nous occupons, n'ait pas encore paru dans le débat. Il y paraît maintenant par une lettre datée du 5 septembre, alors que nous avons été saisis initialement d'un télégramme du 24 août, si je me rappelle bien. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'après la lecture de cette lettre, on a l'impression que le Gouvernement albanais a été spécialement inquiet et alarmé par les débats qui se sont déroulés ici. Cependant, il me paraît ressortir en tout cas de la lecture de cette lettre que le danger pour la paix, s'il y en a un, ce sur quoi je ne me prononce pas actuellement, n'est en tout cas pas un danger d'une extrême urgence et que nous pouvons disposer sans scrupule d'un certain délai pour procéder à la suite de l'examen de cette affaire. Le délai que le représentant de l'Australie nous a proposé me semble utile pour nous permettre de prendre contact avec nos Gouvernements afin de connaître leurs manières de voir. Je crois donc que la proposition dont nous sommes saisis ne présente aucun inconvénient, mais qu'elle a au contraire de sérieux avantages et, pour ma part, je l'appuie entièrement.

M. HASLUCK (Australie) (*traduit de l'anglais*): Monsieur le Président, je demande simplement la parole pour présenter une motion formelle, ce que je n'avais pas encore fait, tendant à ce que le Conseil ajourne la discussion sur la plainte formulé par l'Ukraine contre la Grèce. En même temps, en ce qui concerne notre délégation, nous sommes tout disposés à reporter à une date ultérieure la plainte portée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques contre l'Australie et, si je puis emprunter une parole que mon collègue du Royaume-Uni a appliquée à la plainte ukrainienne, je dirai qu'elle est faite "à la légère".

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous sommes en présence d'une motion d'ajournement. Conformément au règlement intérieur, la décision sur une telle motion doit être prise sans discussion.

Je ne crois pas dépasser les limites de mes droits lorsqu'en ma qualité de Président, j'appuie cette motion et déclare que cette motion d'ajournement doit être comprise comme une procédure purement technique sans aucune autre signification, tout simplement parce qu'il est déjà presque 6 heures et qu'il me semble, si je ne m'abuse, que la plupart des représentants seraient plutôt désireux de ne pas voir s'établir la coutume de clore nos séances tard dans la soirée. C'est pour cette raison seule que j'appuie la motion du représentant de l'Australie. A moins d'objections, je vais lever la séance.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, je vous prie de me donner une explication. S'il doit y avoir demain une séance du Conseil de sécurité consacrée à une autre question, je crois que tel est le cas, et si le Conseil doit revenir à la question actuelle lundi pro-

not the custom to hold a meeting on Saturday, I repeat, if tomorrow is taken up with a different question and the next meeting on the present question is designated as Monday, the situation will be a normal one. In that case, I shall have no objection.

I do object, however, to an adjournment of four days, regardless of whether the Council is to deal with other questions or not.

The PRESIDENT: The proposal which I want to make and which I have discussed with the representatives informally during the lunch hour is that tomorrow we call an executive meeting to be held in private, devoted to the report to the General Assembly.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I am merely suggesting that, in the course of these few days, we should ask the representative of the Albanian Government to give us a written summary, for our convenience, of the remarks which he may wish to submit; then we would have, as early as next Monday, an overall survey of the arguments on which we shall have to reach a decision.

The PRESIDENT: The representative of the Ukraine wishes to speak on a point of order.

Mr. MANUILSKY (Ukrainian Soviet Socialist Republic) (*translated from Russian*): As Minister of Foreign Affairs of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, I am occupied at the Paris Conference, where I am defending the interests of my country. I arrived here on 28 August, in response to a telegram. Various reasons were put forward in order to postpone the meeting, and it was even suggested that I should rest for a few days. I have already rested enough, and I have to be at my post, at the Paris Conference.

If there is to be no meeting tomorrow, I beg to request you, Mr. President, to make arrangements that would enable us to continue the discussion on Monday, as it is very difficult for me to stay on owing to the work in which I am engaged. I request you in advance to put me on the list of those who are to speak.

Mr. DENDRAMIS (Greece) (*translated from French*): I should like to say a few words on the French proposal. Unless I am mistaken, the decision which has been taken amounts to an adjournment. No decision has been taken on the Albanian application. I therefore think that the proposal of the representative of France to request the Albanian delegate to submit some observations already constitutes a preliminary decision. I should like to ask the representative of France not to press his proposal until the Council has reached a decision on the substance and admissibility of this application.

*The meeting rose at 6 p.m.*

chain, puisque nous n'avons pas l'habitude de siéger le samedi, autrement dit, si la prochaine séance consacrée à cette question doit être reportée à lundi, je trouve la chose parfaitement normale et je ne soulèverai pas d'objection.

Par contre, je m'élève contre un ajournement à quatre jours qui ne serait pas motivé par la nécessité d'examiner entre temps d'autres questions.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La proposition que je désire présenter et que j'ai pu discuter avec les représentants, en dehors de tout caractère officiel, pendant le déjeuner, est la suivante: demain nous aurons une réunion exécutive du Conseil qui se tiendra à huis-clos, consacrée au rapport à présenter à l'Assemblée générale.

M. PARODI (France): Je suggère simplement que pendant ce délai de quelques jours, nous demandions au représentant du Gouvernement albanais de bien vouloir formuler par écrit, pour notre commodité, le résumé des observations qu'il aurait à présenter, ce qui nous permettrait d'avoir déjà lundi une vue d'ensemble de l'argumentation sur laquelle nous nous prononcerons.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Ukraine désire prendre la parole sur une question de procédure.

M. MANUILSKY (République socialiste soviétique d'Ukraine) (*traduit du russe*): En qualité de ministre des Affaires étrangères de la République socialiste soviétique d'Ukraine, je suis actuellement à la Conférence de Paris où je défends les intérêts de mon pays. Je suis arrivé ici le 28 août, en réponse à un télégramme. Plusieurs prétextes ont été invoqués pour ajourner les débats, on a été jusqu'à me proposer de me reposer quelques jours. J'ai pris suffisamment de repos et je dois être de retour à mon poste à la Conférence de Paris.

Je vous prie, Monsieur le Président, au cas où il n'y aurait pas de séance demain, de faire tout au moins en sorte que nous puissions continuer les débats lundi, car il m'est personnellement très difficile de rester ici en raison des fonctions qui m'ont été confiées. Je vous prie de m'inscrire dès maintenant au nombre des personnes qui prendront la parole.

M. DENDRAMIS (Grèce): Permettez-moi de dire deux mots sur la proposition française. Si je ne me trompe, la décision qui a été prise est l'ajournement. Aucune décision n'a été prise sur la demande albanaise. Je crois par conséquent que la proposition du représentant de la France de demander au délégué albanais de présenter des observations constitue déjà une décision préliminaire. Je prierais le représentant de la France de ne pas insister sur sa proposition avant que le Conseil ne se prononce sur le fond et la recevabilité de cette demande.

*La séance est levée à 18 heures.*